



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

46^e séance plénière

Jeudi 27 octobre 1994, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 10 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/49/1)

Le Président : Je propose de clore aujourd'hui à 11 heures la liste des orateurs souhaitant participer au débat sur ce point.

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Je prie donc les représentants souhaitant prendre la parole au cours de ce débat de s'inscrire le plus tôt possible.

M. Camacho Omiste (Bolivie) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation de la Bolivie a le plaisir d'entamer l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, sur l'activité de l'Organisation.

Au cours du débat, l'Ambassadeur de l'Indonésie nous fera part des critères communs du Mouvement des pays non alignés, dont la Bolivie a l'honneur de faire partie. Je tiens à déclarer que, dans cet exposé, la position de la Bolivie est parfaitement reflétée, ce dont je remercie particulièrement l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti. Je me bornerai donc à

mentionner certains aspects qui revêtent une importance particulière pour le Gouvernement que je représente.

Dans la diversité des sujets et l'énorme volume de documents relatifs à l'ordre du jour de la présente session, le rapport du Secrétaire général nous donne une vue d'ensemble de l'activité de l'Organisation et nous permet d'apprécier globalement les liens indispensables entre les diverses tâches. Il est donc évident qu'il ne s'agit pas d'activités isolées et circonstanciées, mais bien au contraire de l'exécution d'une stratégie dûment élaborée.

La confiance que la société internationale a placée dans le Secrétaire général au moment de son élection se trouve amplement justifiée, et c'est pourquoi je tiens à lui transmettre les félicitations de ma délégation.

Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que le rapport du Secrétaire général accorde une importance appropriée aux questions de développement. La diplomatie préventive et la solution des conflits auront de fermes bases dans la mesure où l'humanité sera capable d'exécuter concrètement les politiques orientées vers une coopération efficace qui permettra de faire face collectivement aux problèmes de la pauvreté, du chômage et du plein exercice des droits de l'homme. Le programme pour le développement doit refléter en profondeur les points de vue partagés par la majorité des États représentés ici.

La Bolivie met en oeuvre un ensemble de nouveaux projets portant sur des questions telles que le développement durable, l'intégration régionale, l'ouverture du commerce et les investissements, la protection de l'environnement, la promotion des peuples autochtones, la participation populaire, la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants et autres projets tout aussi importants.

Néanmoins, à de nombreuses reprises les efforts faits au niveau national n'ont pas été accueillis au niveau international dans la mesure où l'on aurait pu penser qu'ils auraient dû l'être. Ceux qui sont impliqués dans la coopération bilatérale et dans la coopération multilatérale, notamment les organismes financiers, devraient tenir compte dans leurs politiques opérationnelles des éléments compris dans les projets nationaux qui touchent l'intérêt collectif des nations. Il est donc paradoxal que, par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ait enregistré une réduction de 15 % de ses ressources de base et que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) soit en présence d'un énorme déficit dans ses contributions, comme le mentionne le Secrétaire général dans son rapport.

Le Gouvernement et le peuple de la Bolivie se sont engagés, avec sérieux et fermeté, en faveur des efforts internationaux pour lutter contre les drogues illicites. À l'occasion de sa déclaration au cours du débat général, le Ministre des affaires étrangères, Antonio Aranibar, a demandé que l'on fasse preuve de beaucoup de compréhension pour pouvoir revaloriser les utilisations traditionnelles, médicinales et culturelles de la feuille de coca, et la différencier définitivement de la cocaïne, dont la demande dans les pays développés cause de si nombreux problèmes.

D'autre part, lors de l'ouverture de la Décennie internationale des populations autochtones, nous présenterons à la Commission pertinente le rapport de la réunion qui a eu lieu au milieu de l'année, à Cochabamba, entre des représentants gouvernementaux d'Amérique latine et des représentants des populations autochtones de notre continent, afin que le plan d'action émanant de la conférence soit opérationnel et réponde aux besoins et aux exigences de ses bénéficiaires.

Pour ce qui est de la lutte pour le respect des droits de l'homme, la Bolivie se félicite du travail du Haut Commissaire des droits de l'homme, l'Ambassadeur José Ayala Lasso. Pour sa part, mon pays a considérablement contribué à cette lutte lors de son propre processus de consolidation

démocratique. De même, en fournissant des forces de police, il contribue avec d'autres États à la surveillance et à la formation dans les Républiques du Mozambique et d'Haïti.

Dans ce domaine, je dois indiquer également que la Bolivie est l'un des rares États contemporains où un ex-dictateur, accusé de violations graves du droit constitutionnel et du respect des droits de l'homme, a été traduit en justice, avec toutes les garanties légales dans toutes les instances, et dont la peine sera purgée en territoire bolivien grâce à l'application correcte du Traité d'extradition par les organes juridictionnels de la République soeur du Brésil et grâce au bon fonctionnement du système de coopération judiciaire international.

Étant donné notre engagement à l'égard des principes de la justice, nous voulons en Bolivie célébrer le cinquantième anniversaire de la création des Nations Unies en réaffirmant par des faits, et non seulement par des déclarations, notre engagement envers le droit international. Comme l'a exprimé le Ministre des affaires étrangères de mon pays, nous sommes convaincus que le droit, au troisième millénaire, cessera d'être l'instrument du plus fort qui consacre l'injustice et qu'il deviendra l'unique moyen efficace pour résoudre les différends en corrigeant, aussi souvent que ce sera nécessaire, les excès et les erreurs des générations précédentes, afin de rendre efficace la justice internationale.

En ce qui concerne la réforme de la Charte et le mode de fonctionnement des principaux organes de l'Organisation, mon gouvernement croit que la démocratie doit aussi devenir une claire expression des relations internationales. La participations de grands et petits États à la solution de questions universelles devraient être équitables, représentatives et, non pas simplement rhétoriques, comme c'est trop souvent le cas.

En particulier, nous partageons l'opinion exprimée par le Secrétaire général à la fin de son rapport à savoir que l'Organisation des Nations Unies :

«constitue leur source d'espoir pour l'avenir. Comment, dans ces conditions, ne pas lui apporter en permanence notre adhésion la plus complète?» (A/49/I, par. 797)

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole au nom des pays non alignés au sujet du rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation.

Je saisis cette occasion pour exprimer au Secrétaire général notre sincère gratitude pour son rapport complet et judicieux. Nous sommes convaincus qu'il facilitera grandement nos débats sur l'amélioration et la mise en valeur du fonctionnement des Nations Unies.

Parmi les buts fondamentaux qui sont à l'origine de la fondation de l'Organisation des Nations Unies il y a presque 50 ans, se trouvaient : sauver les générations suivantes des fléaux de la guerre; réaffirmer la foi dans les droits de l'homme et la dignité de l'humanité; créer un environnement propice au respect du droit international; et favoriser le progrès social et l'amélioration du niveau de vie par une liberté accrue pour tous. Ainsi, dans son troisième rapport annuel à l'Assemblée générale sur les travaux de l'Organisation, publié sous la cote A/49/1, le Secrétaire général a concentré à juste titre son attention sur les questions économiques et sociales qui ont été trop longtemps considérées comme secondaires. Ces questions sont devenues d'autant plus importantes aujourd'hui qu'on reconnaît de plus en plus que les conflits ont des causes économiques et sociales. Nous croyons donc fermement que le consensus qui est en train d'émerger sur un développement centré sur l'homme favorisera le renforcement de la capacité des Nations Unies de réaliser leur vision du développement.

Les pays non alignés s'entendent pour dire qu'au moment où l'ONU va achever le premier demi-siècle de ses travaux et qu'elle se montre prête à relever les défis de l'avenir, sa mission principale sera de renouveler sa vision et d'honorer ses obligations envers le développement en tant que solution à long terme aux conflits qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales; elle sera ainsi en meilleure position pour s'occuper de leurs causes fondamentales. Il est donc inquiétant de voir que, comme l'indique le rapport, bien que les Nations Unies soient appelées à assumer des responsabilités toujours plus nombreuses, elles sont en même temps tenues enchaînées par un problème financier toujours plus grave. Comme le note le rapport de façon émouvante :

«Du fait du caractère imprévisible et irrégulier des contributions acquittées par les États Membres, il est devenu extrêmement difficile de gérer l'Organisation avec efficacité.» (A/49/1, par. 103)

Si ce perpétuel problème n'est pas résolu rapidement, les conséquences seront désastreuses car la situation ne permettra pas de répondre aux aspirations de la communauté internationale à la paix et au développement. Ainsi, les contributions des Membres devraient être acquittées ponctuellement et en totalité pour atténuer cette difficulté. À

l'approche du cinquantième anniversaire de l'Organisation, la question du financement devrait être prioritaire afin que les Nations Unies puissent s'appuyer sur une base financière plus solide.

Les pays non alignés sont résolus à faire de l'Organisation l'instrument central d'un ordre international renouvelé et revitalisé. Il faut donc prendre des mesures pour qu'elle demeure fidèle dans son fonctionnement à la dynamique de la démocratie; ce qui exige de tous les Membres qu'ils s'engagent sans réserve à se consulter et à participer sans réserve aux travaux de l'Organisation.

Les pays non alignés estiment que l'équilibre est essentiel dans les relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux, y compris le Conseil de sécurité, conformément à leurs mandats respectifs énoncés dans la Charte. Le rôle étendu et de vaste portée de l'Assemblée générale dans les affaires mondiales, dont parle le rapport, est pleinement conforme au principe de l'égalité souveraine et au droit de tous les États de participer aux débats de l'Assemblée et à la prise de décisions sur des questions d'intérêt mondial. Le Mouvement s'est aussi engagé à jouer un rôle actif dans les consultations en cours sur l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée et la rationalisation de son ordre du jour de façon à rehausser son efficacité.

En raison de la sous-représentation, le Mouvement a manifesté un vif intérêt pour la question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, compte tenu en particulier des changements profonds survenus sur la scène internationale et de l'universalité de l'Organisation. Les questions de la représentation équitable et de l'accroissement du nombre de membres du Conseil de sécurité sont de la plus haute importance pour les pays non alignés. Ainsi, le Mouvement estime qu'il est essentiel d'accroître sensiblement la proportion de membres du Conseil de sécurité appartenant au Mouvement et d'autres pays en développement. Toute sélection prédéterminée qui exclurait les pays non alignés et autres pays en développement serait inacceptable pour le Mouvement.

Il est aussi essentiel de réaffirmer que les aspects relatifs à l'élargissement et à la réforme du Conseil de sécurité, y compris ses processus et procédures de prise de décisions, devraient être examinés comme parties intégrantes d'un ensemble commun, compte tenu des principes de l'égalité souveraine des États, de la répartition géographique équitable et de la nécessité d'être transparent, responsable et démocratique. Dans ce contexte, nous encourageons les initiatives du Groupe de travail créé par le Conseil de

sécurité, qui, espérons-nous, contribuera également à mettre en valeur ses relations de travail avec l'Assemblée générale.

Les pays non alignés s'inquiètent de la tendance du Conseil à s'occuper de certaines questions qui sont incompatibles avec les dispositions de la Charte en ce qui concerne son rôle et à empiéter ainsi sur les prérogatives et la juridiction de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires. Il est évident que les questions relatives aux droits de l'homme relèvent de la compétence de l'Assemblée générale et de sa Troisième Commission. Ainsi, les questions d'aide humanitaire devraient être confiées à l'Assemblée et au Haut Commissariat pour les réfugiés. Dans ce contexte, nous nous inquiétons de certains aspects de la restructuration du Secrétariat des Nations Unies qui accentuent la tendance à empiéter. Nous pensons donc que la restructuration du Secrétariat des Nations Unies devrait être examinée par l'Assemblée générale et complétée dès que possible, conformément au mandat législatif de l'Assemblée.

Les pays non alignés rappellent la toute première réunion au sommet du Conseil de sécurité, qui s'est tenue en janvier 1992, et se félicitent de la tenue d'une deuxième réunion au sommet en janvier 1995. Nous attendons aussi avec impatience la réunion prochaine de l'Assemblée générale au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, en octobre 1995, pour célébrer l'événement historique qu'offre le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu du rôle en constante expansion de l'Organisation dans les opérations de maintien de la paix, la recherche de moyens de nature à rallier un appui plus large et plus stable en faveur de ces activités est impérative. Alors que tous les domaines dont s'occupent les Nations Unies ont souffert des contraintes budgétaires ces dernières années, le plus gravement touché est celui des missions de maintien de la paix. Il est indéniable que les arrangements actuels concernant le financement de ces activités sont insuffisants et peu fiables. Ils font assumer la plus lourde charge aux pays non alignés qui fournissent des contingents, les décourageant ainsi de toute participation. Ces contraintes ont également limité de façon critique les capacités des Nations Unies d'empêcher et de contenir la violence et de régler pacifiquement les conflits; elles menacent même les règlements de paix déjà négociés.

Les pays non alignés estiment donc qu'il convient de s'attaquer au problème du remboursement du coût des troupes et de l'indemnisation des pays participants, en particulier des pays en développement. Ils demandent une participation au montant des opérations de maintien de la

paix, sur la base du barème spécial des contributions établi par la résolution 3101 (XXVIII), qui tient dûment compte des responsabilités particulières des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et des considérations économiques. Ces arrangements devraient être institutionnalisés et conformes au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte.

La onzième Conférence ministérielle des pays non alignés, tenue au Caire l'été dernier, a reconnu l'importance des opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales et énoncé un certain nombre de principes directeurs, entre autres :

Premièrement, les principes et objectifs inscrits dans la Charte doivent être scrupuleusement appliqués, en particulier les principes du respect total de la souveraineté et de l'égalité souveraine de tous les États, de leur intégrité territoriale et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix ne doivent revêtir aucun caractère intrusif ou d'ingérence; elles ne doivent être mandatées que sur la demande des États Membres intéressés. Troisièmement, ces opérations doivent toujours être empreintes d'impartialité. Quatrièmement, une transparence complète et des consultations appropriées sont essentielles à tout processus initiant une opération de maintien de la paix, notamment entre les pays fournisseurs de contingents et le Conseil de sécurité. Cinquièmement, les opérations de maintien de la paix doivent s'inscrire dans le cadre d'un mandat précis, d'un calendrier bien défini, d'objectifs bien clairs, de règles de jeu, d'un financement assuré et de ressources adéquates. Sixièmement, les ressources nécessaires aux activités de maintien de la paix ne doivent jamais être prélevées sur les ressources des Nations Unies consacrées aux activités de développement. Et, septièmement, des occasions égales doivent être garanties aux États Membres, en particulier des pays en développement, afin de leur assurer la plus large participation possible aux opérations de maintien de la paix.

Comme le note fort justement le rapport, une coopération fructueuse s'est instaurée entre les Nations Unies et différentes organisations régionales qui ont agi comme partenaires dans la recherche d'un règlement pacifique des conflits. Il est donc encourageant de constater que, dans le cadre des institutions régionales existantes, et en fonction de leurs chartes et de leurs mandats respectifs, l'interaction entre des organisations mondiales et des instances multilatérales telles que les Nations Unies a été renforcée. Néanmoins le recours au régionalisme n'a nullement réduit la nécessité d'une structure mondiale efficace destinée à renforcer la coopération internationale dans le cadre de la Charte. Il est évident que les actions entreprises sur le plan

régional ne peuvent que compléter, et non pas supplanter, les Nations Unies dans le rôle qui leur incombe d'assumer des responsabilités mondiales.

C'est pourquoi il convient d'entreprendre une étude approfondie des mécanismes et procédures possibles susceptibles de renforcer l'interaction entre les Nations Unies et les différents organisations et arrangements régionaux dans les domaines politique, économique, social, sécuritaire et autres, compatibles avec les buts et principes de l'Organisation.

En ce qui concerne le problème du désarmement considéré sous l'angle régional, le Mouvement constate avec satisfaction que l'objectif d'une Afrique dénucléarisée semble à sa portée. Le succès des pays d'Amérique latine dans la voie d'une application intégrale du Traité de Tlatelolco libérera la région du nucléaire. Pris dans leur ensemble, ils feront partie intégrante d'un monde à l'abri du nucléaire, qui apportera une contribution importante à la non-prolifération et au désarmement nucléaire. En général, les pays non alignés pensent que les conceptions globales et régionales quant au désarmement se complètent mutuellement et doivent être poursuivies simultanément.

Quant aux autres questions de désarmement définies dans le rapport, il convient de noter que, malgré la résolution 48/70 de l'Assemblée générale adoptée à l'unanimité et portant sur une interdiction complète des essais, les négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement se sont heurtées à d'énormes difficultés. La cause réelle de l'impasse est l'adhésion à des conceptions indéfendables du désarmement en cette époque d'après guerre froide. Manifestement, pour que les attentes de la communauté internationale se réalisent, la Conférence sur le désarmement devra intensifier ses efforts, animée par un engagement politique sérieux de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires et sur la base d'actions concertées, pour progresser vers l'objectif convenu de l'interdiction totale des essais.

À cet égard, un traité constituerait un instrument efficace pour assurer la non-prolifération et l'élimination des armes nucléaires. Tout en reconnaissant son rôle pivot dans la prévention de la prolifération de telles armes, il convient d'attirer l'attention sur des domaines qui suscitent de graves préoccupations. Des questions ont constamment été soulevées quant à la détermination des puissances nucléaires de remplir leurs obligations. De nombreuses autres questions, notamment celles relatives à l'accès sans entrave à la technologie nucléaire à des fins pacifiques et aux assurances de sécurité aux États non nucléaires, sont restées sans solution. Il incombera à la Conférence d'examen des parties

au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 1995, de déterminer la longévité de ce traité.

Comme on le reconnaît désormais de plus en plus, la paix et la stabilité durables ne sauraient être réalisées sans une croissance et un développement économique soutenus. Cependant, comme l'a souligné le Secrétaire général, alors que des progrès ont été réalisés en direction de la paix et de la gestion des conflits, les actions concertées ont été bien minimales dans le domaine du développement. Les pays non alignés se félicitent donc que le rapport du Secrétaire général mette de nouveau l'accent sur le développement. Il met en relief la nécessité de promouvoir le développement dans ses multiples aspects. À cet égard, nous voudrions souligner qu'une croissance économique soutenue est essentielle au développement, compte tenu des priorités des pays en développement.

Estimant que la question du développement doit figurer au premier rang de l'ordre du jour international, nous nous félicitons de l'accent mis par le Secrétaire général dans l'«Agenda pour le développement» sur la nécessité d'accroître au maximum la capacité des Nations Unies de faciliter et de promouvoir les moyens pour parvenir à la croissance économique et au développement soutenus. Le Mouvement des pays non alignés considère que l'élaboration et l'adoption de l'Agenda ne peuvent que contribuer à redresser les inégalités et les déséquilibres permanents du monde économique, qui ont constamment entravé l'action de développement des pays en développement. À cette fin, l'«Agenda pour le développement» devrait avant tout déterminer les objectifs fondamentaux qui, aux yeux des pays non alignés, sont essentiels : promouvoir la croissance économique soutenue et le développement durable, y compris l'élimination de la pauvreté, et rechercher un fonctionnement équitable de l'économie mondiale. Il devrait renforcer le rôle des Nations Unies en encourageant la croissance économique et le développement.

En outre, les pays non alignés sont fermement convaincus que l'Agenda devrait, comme cela a été demandé lors des Auditions mondiales sur le développement ainsi que de la réunion à un haut niveau du Conseil économique et social au début de cette année, être tourné vers l'action et présenter un cadre pour une politique globale et intégrée à même de préconiser les moyens efficaces destinés à promouvoir et renforcer la coopération pour le développement. Nous pensons également que l'Agenda devrait éviter d'avancer des idées nouvelles qui ne rencontrent pas l'agrément général.

Il serait important aussi que l'Agenda permette d'orienter l'économie mondiale vers un fonctionnement équita-

ble. À cette fin, il devrait s'attacher aux aspects concrets de l'interdépendance qui sont considérés comme mutuellement avantageux et qui pourraient aider à assurer un dialogue constructif et un partenariat véritable entre tous les pays et les autres acteurs de manière à faire progresser la coopération dans le domaine du développement entre les pays développés et les pays en voie de développement. Cela devrait être réalisé conformément à la résolution 48/165 de l'Assemblée générale sur la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat. En outre, le rapport du Secrétaire général sur les moyens de faire progresser ce dialogue et ce partenariat devrait encore faciliter notre action pour établir un agenda pour le développement solide et orienté vers l'action.

Les discussions qui se tiendront au sujet du prochain rapport sur cet agenda, telles que celles de la Conférence sur la population et le développement qui a eu lieu récemment au Caire, permettront de juger de l'attachement à un dialogue constructif fondé sur les intérêts et les avantages mutuels, l'interdépendance véritable, le partage des responsabilités et le partenariat, comme le prévoit la résolution 48/165. Pour compléter le dialogue Nord-Sud, il faut absolument intensifier la coopération Sud-Sud en faveur du développement. À cet égard, il est regrettable que ces activités n'aient pas été soulignées dans le rapport du Secrétaire général.

Nous regrettons également qu'il n'ait pas été jugé utile de mentionner dans le rapport la question de la dette extérieure, qui reste à un niveau de crise pour de nombreux pays en développement. Les pays non alignés continuent d'accorder une grande importance aux restrictions qui nuisent à leur développement. Alors que les indicateurs des agrégats de la dette se sont effectivement améliorés, il reste encore une insuffisance ou des lacunes fondamentales dans les orientations actuelles. Par conséquent, il faut prévoir une approche novatrice qui permettrait, notamment, de régler une fois pour toutes les dettes non encore acquittées et de réduire toutes les catégories de dettes, y compris la dette multilatérale, afin de donner aux pays une nouvelle possibilité de relancer la croissance économique et de faire progresser leur développement.

Quant à l'amélioration du mécanisme des Nations Unies concernant le développement, nous convenons que la coopération et la coordination à l'échelle du système et au niveau local revêtent une importance essentielle. En même temps, comme souligné dans le rapport, quelles que soient la cohérence et la coordination des activités opérationnelles, l'Organisation ne peut remplir sa mission si elle ne dispose

pas de ressources adéquates et stables. Les pays non alignés estiment donc qu'il est paradoxal, alors que la communauté internationale accorde une importance plus grande que jamais aux liens étroits qui existent entre la paix et le développement, que le montant des ressources destinées aux activités de développement du système des Nations Unies ait en réalité baissé. Par contre, nous constatons une augmentation constante des ressources allouées aux opérations de maintien de la paix. Il importe donc de mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles en faveur du développement, en faisant appel à toutes les sources et à tous les mécanismes de financement disponibles, et nous demandons à la communauté internationale d'honorer les engagements qu'elle a pris d'apporter un appui financier accru aux activités de développement.

Les diverses activités entreprises par le Haut Commissaire aux droits de l'homme sont dûment reflétées dans le rapport du Secrétaire général. Les pays non alignés ont participé à l'élaboration du mandat de l'Office du Haut Commissaire, et je note avec satisfaction qu'ils sont généralement satisfaits de la façon dont ce mandat a été exécuté au cours de la première année d'opération. Le dialogue que le Haut Commissaire a engagé avec divers gouvernements est conforme à la position du Mouvement des non-alignés, à savoir que la coopération et non l'affrontement doit guider nos actions dans ce domaine.

Le Secrétaire général demande le renforcement de la capacité d'action préventive des Nations Unies pour éviter les violations des droits de l'homme. Dans ce contexte, toutefois, les pays non alignés voudraient rappeler que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a reconnu qu'en présence d'une pauvreté extrême et largement répandue, il est impossible aux populations de jouir pleinement et effectivement de leurs droits de l'homme et que la communauté internationale devait à titre prioritaire prendre des mesures pour alléger cette pauvreté dans l'immédiat en attendant de l'éliminer une fois pour toutes. L'adoption de mesures préventives pour remédier à la pauvreté et au sous-développement jetterait les bases essentielles au respect de l'ensemble des droits de l'homme. En outre, les pays non alignés souhaitent souligner qu'il importe avant tout pour parvenir à une utilisation optimale des organismes des droits de l'homme de revoir leurs procédures pour éviter un chevauchement inutile de leurs activités.

Enfin, il convient de reconnaître les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général et ses collaborateurs, en vue de trouver des solutions pacifiques et équitables aux différentes situations de conflit qui sévissent dans le monde et de conférer au développement

économique une attention et une importance renouvelées. Grâce à leurs efforts, nous notons actuellement un regain de confiance dans le rôle que joue l'ONU en tant que seul cadre multilatéral pour la paix et le développement ainsi que pour l'harmonisation des actions des nations, et ce, conformément à la Charte. Il convient maintenant d'utiliser pleinement les capacités inhérentes de notre organisation pour faire avancer collectivement l'aspiration commune à une paix juste, à la sécurité commune et à la prospérité équitable pour tous.

Mme Hassan (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Tout d'abord, la délégation égyptienne souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport exhaustif sur les travaux de l'Organisation (A/49/1). Le rapport décrit les activités de l'Organisation des Nations Unies dans divers domaines au cours des 12 derniers mois et décrit en détail les grands événements qui ont accompagné ces activités.

À notre avis, la discussion annuelle du rapport du Secrétaire général, que nous estimons être une saine tradition, ne se limite pas à un examen des activités de l'Organisation, à l'évaluation de ses réalisations et à l'identification de ses échecs, mais donne également matière à réflexion et représente une occasion d'examiner l'orientation future et les perspectives de ses travaux.

Les discussions que nous tenons aujourd'hui revêtent une importance particulière, compte tenu du rôle crucial que joue l'Organisation des Nations Unies dans un monde changeant qui, plus que jamais auparavant, demande un renforcement de l'action multilatérale pour faire face aux grands défis qui nous attendent et pour répondre aux vastes espoirs et aspirations des États Membres.

Le Représentant permanent de l'Indonésie a parlé, il y a quelques minutes, d'un grand nombre de questions importantes figurant dans le rapport, et nous nous associons à ce qu'il a dit au nom des pays non alignés. Je me bornerai, dans cette déclaration, à aborder certaines autres questions d'importance particulière.

En passant en revue les sources de conflit dans le monde, le rapport montre clairement l'existence d'un lien organique entre la paix et la sécurité internationales, d'une part, et le développement, d'autre part. Il reconnaît que la paix se fonde sur trois éléments : avant tout, le développement, puis l'action humanitaire, et les droits de l'homme. Les sources de conflit dans le monde ne sont plus exclusivement militaires; elles résident également dans les graves problèmes socio-économiques que connaissent la majorité des peuples du monde. Les réalités de notre époque, où les

relations internationales évoluent et s'élaborent dans le contexte d'intérêts en conflit et de crises explosives créées par les divergences ethniques et les nationalismes fragmentés, soulignent le caractère multidimensionnel des problèmes et des défis auxquels est confronté notre monde, et montrent les relations étroites qui existent entre les divers éléments du concept de la sécurité. Les menaces non militaires à la sécurité, en particulier la pauvreté, la famine, le chômage et les catastrophes naturelles, sont toutes des causes fondamentales de déstabilisation et des menaces à la paix.

On a récemment critiqué l'Organisation, en prétendant qu'elle consacre la majeure partie de ses efforts aux opérations de maintien de la paix aux dépens de questions d'ordre économique et social. Le rapport reconnaît que dans son introduction :

«malgré de réels progrès dans les modes de règlement et de gestion des conflits, on ne voit guère apparaître d'action concertée en faveur du développement.»
(A/49/1, par. 4)

Par conséquent, un engagement renouvelé et renforcé de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'action qu'elle mène en faveur du développement économique et social ne constitue pas seulement, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, une fin en soi, mais aussi un moyen de s'attaquer aux racines mêmes des conflits.

À cet égard, le Secrétaire général propose une nouvelle définition du concept de développement qui englobe cinq dimensions interdépendantes du développement, à savoir : la paix, l'économie, l'environnement, la société et la démocratie. Nous estimons que ces cinq dimensions résument de manière succincte les principaux défis de notre époque. Elles sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. À ce propos, le Secrétaire général a raison de déclarer qu'une action multilatérale vigoureuse s'impose pour incorporer et intégrer ces cinq dimensions et qu'une telle action exige à la fois une approche intégrée de la part de l'ONU et un engagement politique de la part des États Membres.

Nous nous sommes félicités de la haute priorité accordée à l'«Agenda pour le développement» dans les préoccupations internationales. Nous espérons bien participer à son examen dans l'espoir qu'il fournira un cadre concerté et adéquat pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés et répondre à toutes nos attentes. Il est grand temps de diriger la capacité de l'Organisation vers le domaine du développement et de lui donner un élan et une force nouvelle afin qu'elle établisse des relations internationales plus justes et équitables. On ne saurait trop insister sur

le lien évident qui existe entre la paix et le développement, qui constitue le thème central de l'«Agenda pour le développement».

À notre avis, l'appel du Secrétaire général en faveur d'une approche intégrée à l'égard des questions relatives aux droits de l'homme, qui sont devenues l'une des nouvelles priorités de l'Organisation, n'est que le prolongement naturel de la reconnaissance du droit au développement par la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme. Il est essentiel que nos efforts conjoints soient consacrés dorénavant à la pleine application de ce droit fondamental dans l'intérêt des peuples du tiers monde.

Force nous est de reconnaître que l'année dernière a été marquée par un accroissement important des activités de l'Organisation dans le domaine du maintien et du rétablissement de la paix. Le rôle de l'Organisation en matière de diplomatie préventive et d'édification de la paix après les conflits s'est renforcé. On fait de plus en plus appel à l'Organisation des Nations Unies, et sa présence sur le terrain s'est accompagnée de la nécessité d'envisager des mesures institutionnelles et organisationnelles en vue d'améliorer la capacité de l'Organisation de concevoir, planifier et gérer des opérations de maintien de la paix. Nous pensons qu'il est nécessaire que ces opérations se poursuivent et les leçons de notre expérience sur le terrain fassent périodiquement l'objet d'une évaluation sous tous leurs aspects.

J'aimerais aborder un autre aspect important relatif aux opérations de maintien de la paix. Les États qui offrent de participer à ces opérations le font en partie pour tenir leurs engagements au titre de la Charte et dans le but de contribuer à alléger les souffrances humaines. Ce faisant, ces États doivent assumer le fardeau financier que constitue la contribution de troupes aux opérations de maintien de la paix et lorsqu'ils ne sont pas rapidement et totalement défrayés de leurs dépenses à ce titre, ils sont gravement lésés. Il convient de remédier de manière décisive et rapide à cette situation si l'on veut maintenir le principe de l'universalité de la participation aux opérations de maintien de la paix.

En outre, la tendance croissante à puiser dans le budget ordinaire de l'ONU pour financer les activités d'appui aux opérations de maintien de la paix est une procédure qui doit être reconsidérée plutôt qu'institutionnalisée, compte tenu notamment du fait que le budget ordinaire connaît une croissance zéro depuis 1992. La délégation égyptienne a souvent demandé que le financement des activités d'appui aux opérations de maintien de la paix

provienne des budgets consacrées à ces opérations ou d'un compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix. Des mesures doivent être prises à cet égard pour que les ressources limitées et en diminution du budget ordinaire puissent être consacrées au financement des activités prioritaires, en particulier celles qui sont liées au développement économique des pays en développement et au redressement économique de l'Afrique.

Ma délégation partage les craintes maintes fois exprimées par le Secrétaire général dans son rapport annuel concernant l'aggravation de la crise financière de l'Organisation en raison des arriérés importants de certains États Membres dans le paiement des contributions mises en recouvrement. Le rapport stipule clairement que l'incapacité de certains États Membres de s'acquitter pleinement et à temps de leurs contributions mises en recouvrement place l'Organisation dans une situation financière difficile, la prive d'une base financière saine et rend extrêmement difficile toute gestion efficace. La prolongation de cette situation aura des conséquences négatives sur les attentes de la communauté internationale en ce qui concerne la paix et le développement.

Le Secrétaire général a avancé un certain nombre de propositions destinées à encourager les États à remplir pleinement leurs engagements juridiques. Nous sommes de son avis lorsqu'il souligne la nécessité urgente d'aboutir à une solution rapide de cette crise.

J'aimerais, pour finir, parler brièvement des divers organes de l'ONU. Le Secrétariat est un service civil international et, comme toute bureaucratie, il doit faire son autocritique et déterminer la façon dont il entend relever les futurs défis. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises par le Secrétaire général pour améliorer l'efficacité, diminuer les gaspillages, accroître la responsabilité et vaincre la corruption.

Nous sommes conscients de la nécessité de mettre en valeur les qualités administratives et gestionnaires au sein du Secrétariat et, à cet égard, nous nous félicitons du lancement d'un programme global de formation administrative destiné à moderniser l'Organisation et à accroître son efficacité.

J'aimerais souligner l'importance que revêt la résolution 48/264 de l'Assemblée générale relative à la revitalisation des travaux de l'Assemblée en tant que principale instance internationale ayant pour mandat d'adopter des résolutions relatives à la gestion de l'Organisation et à la définition de ses priorités. Nous soulignons également

l'importance d'établir un lien équilibré entre l'Assemblée générale et les divers organismes de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, conformément au mandat de l'Assemblée générale en vertu de la Charte.

Je ne puis ici manquer d'aborder un sujet très important : la réforme du Conseil de sécurité. Le manque évident de représentativité du Conseil a commencé d'entamer sa légitimité, et il n'est dans l'intérêt de personne de permettre l'érosion progressive de la crédibilité du Conseil de sécurité.

À cet égard, ma délégation estime qu'en vue d'aboutir à la démocratisation du Conseil de sécurité, dans le cadre des réformes globales des Nations Unies visant une démocratie et une transparence meilleures au sein de tous les organes de l'Organisation, il importe que le Groupe de travail chargé des questions de l'augmentation du nombre de membres du Conseil et de la réforme de ses règles de procédure — en particulier de ses méthodes de prise de décisions —, poursuive ses travaux sérieusement et énergiquement. Nous espérons qu'une décision dans ce sens sera prise avant le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation.

M. Melamed (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre riche expérience diplomatique sera d'un apport considérable dans les travaux de cette session.

Je souhaite également présenter mes félicitations à votre prédécesseur, M. Samuel Insanally, et lui faire part de notre appréciation pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée.

Je voudrais exprimer la reconnaissance d'Israël au Secrétaire général pour son rapport sur le travail de l'Organisation. Nous sommes satisfaits de noter l'intérêt accordé à la coordination d'une stratégie globale pour répondre aux défis d'aujourd'hui. Une telle approche intégrée s'avère nécessaire en raison de la corrélation qui existe entre la paix, la sécurité et le développement.

La résurgence de conflits ethniques, religieux, tribaux et nationaux a engendré un énorme carnage et des souffrances humaines considérables. Nous voudrions qu'une attention et des ressources plus importantes soient consacrées à un système d'alerte avancée qui permettrait de percevoir les troubles en puissance et d'empêcher ainsi que des situations de crise ne se transforment en conflit. Nous pensons qu'à long terme, cette façon d'agir s'avérerait plus efficace que

les actions d'urgence, réalisées après le déclenchement des hostilités.

Aussi, Israël appuie pleinement le Secrétaire général lorsqu'il dit que :

«L'Organisation des Nations Unies se doit de donner une vigueur plus grande à l'action qu'elle mène en faveur du développement économique et social. Car le développement ne constitue pas seulement une fin en soi, mais aussi un moyen de s'attaquer aux racines mêmes des conflits.» (A/49/I, par. 4)

Dans la mesure où les principales menaces à la paix et à la sécurité ne connaissent ni frontières politiques ni frontières géographiques, il convient d'attacher une importance particulière à la coopération régionale et interrégionale en matière de planification et de développement économiques. D'une façon plus large, cela devrait exiger qu'une attention plus grande soit apportée à la réduction du fossé qui existe actuellement entre les pays développés et ceux en développement. Les Nations Unies doivent promouvoir une activité coordonnée pour réaliser la stabilité politique et la démocratie afin d'encourager l'investissement en ressources humaines et d'identifier les ressources en capitaux nécessaires au développement.

M. Vilchez Asher (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

De meilleures conditions économiques et sociales sont les clefs de la paix et de la stabilité. En fait, cette prise de conscience est l'un des principes qui sous-tend le processus de paix en cours au Moyen-Orient. Seule une croissance économique et un développement social permettront à une paix durable de prévaloir.

Il est satisfaisant de noter que le rapport du Secrétaire général a pris acte de l'importante évolution qui façonne actuellement une nouvelle réalité au Moyen-Orient. Nous espérons que la reconnaissance des changements radicaux intervenus dans la région sera également reflétée dans les prochains travaux de l'Assemblée générale.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions et organes peuvent apporter une contribution substantielle dans les domaines économique et social. Israël estime que les institutions des Nations Unies ont un rôle important à jouer. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Fonds des Nations Unies pour

l'enfance (UNICEF) peuvent jouer ce rôle en fournissant une aide économique et sociale à Gaza et dans la Rive occidentale. Nous exhortons les Nations Unies à allouer davantage de fonds à cet effet. Nous espérons que la nomination d'un coordonnateur spécial des Nations Unies aidera à atteindre cet objectif.

Je voudrais aussi évoquer les travaux de l'Organisation au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Le Gouvernement israélien suit les délibérations du Groupe de travail à composition non limitée et examine les diverses possibilités qui s'offrent pour trouver un juste équilibre entre l'efficacité du Conseil dans l'accomplissement des tâches nouvelles et toujours plus nombreuses dont il est saisi et sa représentation mieux adaptée aux réalités internationales et à l'actuelle composante de l'Organisation.

Israël estime que toute tentative des Nations Unies de traiter la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité doit prendre en compte la situation inacceptable qui fait que des États sont réduits au statut de «non membres permanents», jamais éligibles pour siéger au Conseil de sécurité ou dans la plupart des autres organes des Nations Unies d'ailleurs. Vu que les États Membres dépendent tous de l'avenir qui sera réservé au monde, ils doivent tous avoir le droit de participer sur un pied d'égalité au processus électoral et à la prise de décisions qui s'exerce aux Nations Unies.

Israël s'est vu refuser la qualité de membre dans un groupe géographique aux Nations Unies et se voit donc privé de ce statut au Conseil de sécurité ainsi que dans d'autres organes des Nations Unies où les élections sont basées sur des quotas régionaux de représentation. Israël ne peut donc pas exercer tous ses droits et assumer toutes ses responsabilités et devoirs en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, ce qui constitue une grave atteinte au principe d'universalité et à celui d'égalité de droits de tous les États Membres. Cela porte également atteinte à l'autorité morale et au prestige de l'ONU.

À notre avis, le temps est venu de mettre fin à cette situation. Ainsi, les justes principes consacrés dans la Charte seront respectés, et tous les États seront en mesure d'assumer pleinement leurs droits et leurs devoirs en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Fréchette (Canada) : J'aimerais associer la voix de ma délégation à celle des autres qui ont déjà remercié le Secrétaire général pour son rapport et l'ont félicité d'avoir brossé un tableau aussi complet et nuancé du travail de

l'Organisation. L'ONU continue à être confrontée à des défis globaux sans précédent, et il convient de rendre hommage au Secrétaire général pour les initiatives qu'il a prises afin de l'aider à relever ces défis plus efficacement.

Ma délégation apprécie particulièrement le fait que le Secrétaire général tente de mettre en application, à l'ONU, une stratégie globale et coordonnée. On parle depuis longtemps d'une approche selon laquelle les divers organes de l'ONU seraient complémentaires et s'aideraient les uns les autres, mais on s'est rarement engagé à la mettre en oeuvre. Le Secrétaire général, non seulement intitule la première section de son rapport «Mettre en oeuvre une stratégie concertée», mais la lecture attentive de son rapport tout entier fait ressortir clairement son objectif : un appui mutuel dépassant les limites du Secrétariat et s'étendant à tout le système. Ma délégation se rallie à cette approche et aidera à sa mise en oeuvre dans toute la mesure du possible.

J'ai affirmé que le rapport était complet, et c'est un fait. Toutefois, ce souci de couvrir toutes les facettes de l'activité onusienne a peut-être agi au détriment d'un établissement plus rigoureux des priorités de l'Organisation. On ne saurait mettre l'accent sur la coordination sans parler également de rationalisation, d'élimination du double emploi et de la nécessité d'une volonté soutenue de réforme. Les progrès réalisés sur le plan du renouveau de l'Organisation sont bien présentés dans les diverses parties du rapport, mais l'appel à l'action que le Secrétaire général est tout à fait justifié de lancer dans sa conclusion aurait gagné à être accompagné d'une liste plus détaillée des priorités.

Nous sommes heureux de voir que dans son rapport le Secrétaire général donne plus d'attention aux questions de développement, et comme lui nous croyons fermement que les conflits ont souvent des racines économiques et sociales. C'est pour cette raison que nous attendons avec impatience son prochain rapport concernant l'«Agenda pour le développement» et la vision renouvelée qu'il laisse prévoir. Nous notons que la série de conférences mondiales tenues cette année et prévues pour l'an prochain — Développement durable des petits États insulaires en développement, Conférence internationale sur la population et le développement, Sommet mondial pour le développement social, quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains — apportera un grand nombre des ingrédients nécessaires à cette vision. Le Canada a toujours été et continuera d'être un participant actif à ces conférences et aux discussions ultérieures sur le développement.

À ce sujet, ma délégation a examiné de près la description que le Secrétaire général a donnée du travail des divers organes de l'ONU engagés dans toute la gamme des activités de développement. Nous avons remarqué en particulier l'importance accordée aux secours d'urgence et les conséquences de la demande accrue en ce domaine sur les opérations et les ressources des organismes de l'ONU. Le Secrétaire général demande avec beaucoup d'à-propos que l'on adopte des approches plus dynamiques si l'on veut assurer que la transition de l'aide d'urgence au développement durable s'effectue dans l'harmonie et le soutien mutuel.

(L'oratrice poursuit en anglais — interprétation)

L'une des autres priorités chères à ma délégation concerne les droits de la personne, et nous sommes heureux de voir que ce sujet a été traité dans le rapport. Le Canada partage pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel il faut renforcer la capacité institutionnelle de l'ONU de prendre des mesures préventives pour réduire les cas de violation des droits de la personne. À ce sujet, nous voudrions encourager le Centre pour les droits de l'homme et le Département des opérations de maintien de la paix à poursuivre leurs discussions. C'est le genre de mesure de soutien mutuel que le Secrétaire général souhaite voir naître dans l'ensemble de l'institution et auquel je viens de souscrire avec enthousiasme.

Ma délégation a aussi noté l'allusion du Secrétaire général à la nécessité d'amoindrir l'écart entre les ressources disponibles et le travail que le Centre pour les droits de l'homme a pour mandat d'accomplir.

Au chapitre des défis que l'ONU doit relever sur le plan de la gestion et du budget, le rapport apporte un certain nombre de solutions au besoin d'établir des priorités et de rationaliser dont j'ai déjà parlé. Nous applaudissons à la réorganisation prévue du Département de l'administration et de la gestion et à la recommandation imminente d'éliminer le Conseil de tutelle.

Bien qu'il n'en soit pas question dans le rapport, nous accueillons également avec plaisir la franche déclaration du Secrétaire général devant l'Assemblée générale, le 12 octobre, à savoir qu'il faudrait réviser l'échelle des contributions. L'état précaire dans lequel demeurent les affaires financières de l'ONU est sans contredit une question qu'il faut attaquer sérieusement, et nous pensons qu'un groupe de travail de l'Assemblée ouvert à tous devrait être chargé sans retard de cette question.

Parallèlement, ma délégation aurait aimé que l'on traite davantage dans le rapport de la manière dont les questions de double emploi, de gaspillage des ressources et d'inefficacité seront résolues. Les États Membres ont une importante responsabilité à cet effet, et il aurait été utile d'avoir une indication du Secrétaire général quant à savoir la façon dont on pourrait aider à cette fin. Lors de sa déclaration devant l'Assemblée générale pendant le débat général, le Ministre des affaires étrangères du Canada a souligné avec insistance que l'élimination du double emploi devrait être l'une des priorités de l'Organisation. Ma délégation continuera à rappeler cette nécessité.

Le chapitre du rapport intitulé «Élargissement de la diplomatie préventive et règlement des différends» donne bien des raisons de se réjouir. Nous sommes heureux de voir que la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix est en bonne voie, comme le montre la mise sur pied de l'unité de réserve, l'expansion des ressources mises à la disposition de l'unité de formation et l'établissement d'un Centre de coordination.

Le projet relatif aux forces de réserve est particulièrement utile, à la fois pour l'ONU et pour les États Membres, car il fournit un critère pour évaluer les besoins en troupes. Toutefois, il y a encore beaucoup de travail à faire, et nous nous réjouissons à l'avance de l'évolution de ce concept précieux et de cet exercice pratique. À cet égard, j'attirerai également l'attention sur l'étude que le Canada entend diriger, telle qu'annoncée par notre Ministre des affaires étrangères au débat général, concernant les options disponibles pour renforcer la capacité de réponse rapide de la part des Nations Unies.

Enfin, ma délégation est enchantée de voir que le Secrétaire général a souligné le rôle important de la diplomatie préventive. Il a signalé pertinemment la nécessité d'obtenir en temps opportun des informations sur les crises en puissance. Sur ce point, les diverses sections du Secrétariat devraient unir leurs efforts. Les premiers pas dans cette direction ont heureusement été faits — comme par exemple les analyses systématiques des besoins effectuées par le Département des affaires politiques —, mais les possibilités d'action sont encore grandes dans le domaine de la collecte et de l'analyse de l'information.

Pour résumer, nous devons dire que le Secrétaire général nous a donné une description utile des activités de l'Organisation et des défis qui l'attendent, en particulier la nécessité d'adapter nos approches à l'égard du développement de manière à mieux faire face à la situation. Ma délégation se donne pour tâche de travailler avec lui et les

autres Etats Membres à faire avancer le processus de renouveau de l'ONU dont il a été l'instigateur.

M. Razali (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais m'associer aux représentants qui ont déjà exprimé leur reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport contenu dans le document A/49/1, intitulé «Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation». Conformément à l'Article 98 de la Charte, le rapport offre une vision d'ensemble de toute la gamme des activités entreprises par l'ONU en 1993.

Le rapport de cette année se compose de cinq chapitres : «Introduction», «Mettre en oeuvre une stratégie concertée», «Les fondements de la paix : développement, action humanitaire et droits de l'homme», «Élargissement de la diplomatie préventive et règlement des différends» et «Conclusion : un engagement permanent». À l'exception du chapitre III qui, dans le rapport de l'an dernier était intitulé «Développer la communauté mondiale», les titres des chapitres demeurent pratiquement les mêmes. L'an dernier, le chapitre IV était intitulé «Élargissement de la diplomatie préventive, aide humanitaire et règlement des conflits», et le chapitre V, «Conclusion : faire à l'être humain la place qui lui revient». La continuité des thèmes est tout aussi manifeste.

Dans l'Introduction, le Secrétaire général déclare ce qui suit :

«En cette période fondamentale de l'histoire des Nations Unies, il est temps de conduire une réflexion en profondeur. C'est avec cette conviction que je présente ... le présent rapport annuel. Dans mon esprit, ce rapport doit permettre à toutes les instances de l'Organisation ainsi qu'aux États Membres et à leurs peuples, d'apprécier, sur le plan intellectuel, moral et institutionnel, le rôle des Nations Unies au service du progrès durable de l'humanité.» (A/49/1, par. 3)

Ma délégation prend à la lettre les paroles du Secrétaire général et souhaite faire part de ses idées sur les questions importantes soulevées dans son rapport.

Dans l'ensemble le rapport est riche en détails sur les activités de l'Organisation. En même temps, il ne constitue pas nécessairement une analyse complète des succès et des échecs de cette organisation. Cette analyse aurait permis d'évaluer au plan qualitatif l'efficacité de cet organe intergouvernemental unique.

Le chapitre I, intitulé «Introduction», reprend de façon succincte, notamment à son paragraphe 7, les difficultés fondamentales auxquelles se heurte la communauté internationale : la promotion de la paix, de la justice, des droits de l'homme et du développement — tous les objectifs originaux inscrits dans la Charte.

En ce qui concerne le chapitre II, intitulé «Mettre en oeuvre une stratégie concertée», les activités des principaux organes, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat, ont été mises en lumière.

Ce chapitre rappelle les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer la prestation de services administratifs et d'appui à l'Organisation. Si ces efforts méritent d'être salués et appuyés, on peut se demander comment le Secrétariat est en mesure de fonctionner efficacement dans le contexte d'un exercice de restructuration qui semble ne pas avoir de fin. Par exemple, avec les changements apportés dans la coordination de la structure du Secrétariat relative aux questions de développement, cette structure reste dans un état de changement continu. Ces problèmes doivent être réglés de façon transparente.

Le moment est également venu, à ce stade, de reconnaître que le Secrétariat est doté, avec quelques «transfuges», d'un certain nombre de fonctionnaires dévoués et hautement qualifiés, qui sont riches en idées créatrices et pratiques. Cependant, ces ressources productives ne semblent pas avoir été pleinement exploitées — ce qui souligne une faiblesse dans l'administration. Les vues et apports des États Membres pourraient être demandés pour remédier à ces faiblesses.

Dans le même chapitre, il est fait référence à «la base financière adéquate». Ma délégation appuie cette observation du rapport, à savoir que

«... le fait que certains États Membres continuent de ne pas honorer leur obligation légale de verser intégralement et ponctuellement leur contribution met l'Organisation dans une situation financière difficile.» (A/49/1, par. 101)

La Malaisie a toujours payé ponctuellement ses contributions mises en recouvrement, qu'il s'agisse du budget ordinaire ou du budget de maintien de la paix. Au 30 septembre 1994, la Malaisie figurait parmi les 13 pays ayant intégralement payé leurs contributions mises en recouvrement, tant au titre du budget ordinaire, qu'au titre du budget de maintien de la paix. Le paiement ponctuel et intégral des

contributions est essentiel pour permettre à l'Organisation de fonctionner efficacement.

Tout en reconnaissant les difficultés économiques que rencontrent certains États Membres qui s'efforcent de réduire le montant de leurs arriérés, nous estimons intolérable par contre que d'autres ne s'acquittent pas de leurs paiements, faisant dépendre ceux-ci de conditions qu'ils imposent à l'Organisation. Conformément au principe énoncé au paragraphe 2 de l'Article 2 de la Charte, tous les Membres doivent remplir de bonne foi leurs obligations et s'acquitter du paiement ponctuel et intégral de leurs contributions.

Le chapitre III se concentre sur «Les fondements de la paix : développement, action humanitaire et droits de l'homme», et couvre toute une gamme de questions socio-économiques, qui forment la base du travail de la Deuxième et de la Troisième Commission. Force est de reconnaître que les liens qui existent entre les questions traitées dans ce chapitre ne suscitent pas le consensus.

Pour ce qui est de l'action humanitaire, l'ONU a joué un rôle essentiel, malgré les restrictions financières. À cet égard, le rôle important joué par les organisations non gouvernementales doit être reconnu également. Enfin, nous souscrivons à l'observation faite dans le rapport concernant la nécessité

«de veiller à ce que la transition de la phase des secours d'urgence à celle du développement durable se passe sans heurts et à ce que celle-ci favorise celle-là.» (A/49/I, par. 316)

Dans le chapitre IV, intitulé «Élargissement de la diplomatie préventive et règlement des différends», l'accent est mis sur les notions sous-jacentes ainsi que sur les détails des différents types d'opérations de maintien de la paix. En fait, il s'agit du chapitre le plus long du rapport, ce qui indique l'importance attachée à ces questions. La participation de l'ONU au maintien de la paix, dont on a tant parlé, est à la croisée des chemins. Étant donné la crise dans le domaine des ressources et les résultats mitigés obtenus par plusieurs opérations, un débat est en cours concernant l'avenir de l'ONU et son rôle dans le maintien de la paix.

Bien qu'étant un petit pays, la Malaisie, prend une part active aux activités de maintien de la paix. Elle contribue à 7 des 16 opérations, avec quelque 2 800 hommes, et, ce faisant, elle est le septième pays fournisseur de contingents dans le monde.

Il faut reconnaître que les opérations de maintien de la paix ont absorbé de considérables ressources financières et autres. Il est vrai que, dans certaines situations, la participation collective de la communauté internationale que représente l'Organisation des Nations Unies est nécessaire. En même temps, force est de reconnaître que certaines opérations de maintien de la paix dont le mandat est contestable sapent les principes de la souveraineté.

Mon gouvernement a demandé clairement qu'une consultation ait lieu entre les pays qui fournissent des contingents et le Conseil de sécurité. La pratique actuelle, qui ne prévoit que des réunions ad hoc présidées par un membre du Secrétariat, n'est pas satisfaisante. L'Article 44 de la Charte, en fait, dispose qu'un Membre devrait être invité :

«... si celui-ci le désire, à participer aux décisions du Conseil de sécurité touchant l'emploi de contingents des forces armées de ce Membre.»

Dans le chapitre V, intitulé «Conclusion : un engagement permanent», le Secrétaire général conclut que

«Tout ce qui précède indique clairement la direction à prendre.» (A/49/I, par. 788),

ce dont ma délégation n'est pas convaincue.

Tout en reconnaissant que la communauté internationale attend de plus en plus de l'ONU, il est clair qu'un consensus est nécessaire sur le rôle et l'orientation futurs de l'Organisation des Nations Unies. Les exigences se sont accrues contrairement aux ressources qui restent insuffisantes.

En même temps, nous notons les contradictions apparentes entre les paragraphes 788 et 793 du rapport. Le premier se réfère aux «peuples du monde», alors que le dernier fait observer le fait que «la plupart des États Membres n'ont pas le souci primordial de participer pleinement et judicieusement à l'activité de l'Organisation». Si le but, dans ces paragraphes, est d'établir une distinction entre les concepts de «peuples du monde» et les principes des États Membres, ma délégation, tout en respectant l'intention qui motive le Secrétaire général à cet égard, ne voit pas qu'il s'agisse là d'un exercice fructueux à ce stade des relations entre États.

La tâche primordiale et prioritaire qui nous attend est de faire en sorte qu'on ne déroge pas à l'application des principes de la Charte et que cette application ne soit pas sélective, car si tel était le cas, la confiance et, avec elle, l'autorité morale, qualité principale et unique de cette

organisation, seraient entamées. L'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et le règlement des conflits de même que dans la sauvegarde de la paix internationale dépend de la crédibilité de ses décisions et du degré de cohérence dont il est fait preuve dans l'application des principes de la Charte.

Dans l'esprit de la Charte et dans l'intérêt des États Membres, il faut harmoniser les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur la question de la paix et de la sécurité. Nous ne devons pas adopter une position où les vues de l'ensemble des Membres de l'ONU seraient ignorées et où le Conseil choisirait d'appliquer les principes simplement dans le cas où cela sied aux intérêts et au bon vouloir de certains Membres importants.

Il importe tout autant de ne pas donner à certains organes principaux de l'Organisation une prééminence au détriment d'autres organes de la Charte. Certaines structures du Secrétariat ont été dans certains cas subsumées, ce qu'au Sud, nous regrettons. Après tout, le succès de toute organisation dépend de sa capacité de travailler de concert avec l'ensemble de ses parties.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite du rapport détaillé et approfondi du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, qui témoigne, dans une large mesure, de l'effet des changements mondiaux spectaculaires sur les priorités et les activités de l'Organisation des Nations Unies.

Bien que nous ayons remarqué qu'une grande partie du rapport est consacrée aux activités de l'ONU dans les domaines de la diplomatie préventive et du règlement des différends, nous apprécions l'assurance donnée par le Secrétaire général, à savoir qu'il a cherché

«à dissiper l'illusion courante selon laquelle l'Organisation des Nations Unies se consacre, avant tout, au maintien de la paix.» (A/49/I, par. 1)

Ce qui vient nettement à l'appui de l'idée selon laquelle l'ONU joue un rôle central dans la promotion non seulement de la paix et de la sécurité mais également du développement. Le Secrétaire général déclare en outre que

«malgré de réels progrès dans les modes de règlement et de gestion des conflits, on ne voit guère apparaître d'action concertée en faveur du développement.» (A/49/I, par. 4)

et que

«la communauté internationale a le devoir de repenser le concept de développement et de le mettre en oeuvre, afin d'agir sur les causes profondes des conflits.» (*Ibid.*)

C'est pourquoi nous espérons que la quarante-neuvième session sera guidée par les réflexions du Secrétaire général. Le développement est une question mondiale aux dimensions critiques et aux incidences considérables. L'ONU devrait s'efforcer de prévenir toute tentative de marginalisation des pays en développement et s'opposer aux efforts visant à les détourner de leurs priorités : la poursuite de la croissance économique et du développement, ainsi que le renforcement du bien-être et de la prospérité de leur population.

Le Secrétaire général fait rapport sur les responsabilités accrues qui incombent à la plupart des organes de l'ONU. Nous pensons que ces responsabilités doivent être conformes au rôle de l'ONU en tant qu'organisation universelle fondée sur un cadre intergouvernemental et des principes démocratiques. Il faut également arriver à un juste équilibre des activités de l'ONU, notamment de ses principaux organes, dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité — un équilibre qui reflète à la fois les intérêts et les soucis de tous ses membres et qui soit conforme aux fonctions et responsabilités confiées aux principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, en vertu de la Charte des Nations Unies.

Le paragraphe 20 du rapport fait état de ce que l'Assemblée générale a adopté un ensemble de directives concernant la rationalisation de son ordre du jour — directives énoncées dans la résolution 48/264 — ce qui constitue assurément un progrès important sur la voie d'un examen plus efficace des questions. Toutefois, la rationalisation n'est qu'un des aspects, et pas forcément le plus important, de la résolution 48/264. À cet égard, la résolution non seulement réaffirme les fonctions et pouvoirs dévolus à l'Assemblée en vertu de la Charte mais charge également l'Assemblée de créer de nouveaux mécanismes, selon que de besoin, afin de faciliter l'examen de toute question relevant de la Charte.

Nous espérons donc que la quarante-neuvième session débouchera sur la mise en oeuvre des dispositions fondamentales de la résolution 48/264 et, partant, nous rapprochera d'une Assemblée générale revitalisée, caractérisée par une interaction accrue avec les autres organes principaux des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Le Secrétaire général dit également, fort justement, que l'extension considérable des activités du Conseil de sécurité a suscité «un intérêt légitime» pour ses travaux et, je me permets d'ajouter, pour presque tous les aspects de ses travaux. Cela est reflété clairement dans la participation active des États Membres aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de l'augmentation du nombre de membres du Conseil. Ma délégation a exprimé à plusieurs reprises ses vues sur cette question et je n'en parlerai donc pas en détail maintenant, sauf pour souligner qu'il est nécessaire que les négociations futures sur toutes les questions soient menées avec une transparence totale, quels que soient le mécanisme ou le cadre adoptés par le Groupe de travail à composition non limitée. Étant donné que les questions en jeu sont très importantes, chaque État Membre doit avoir la possibilité de participer pleinement au processus de prise de décisions.

Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour accroître la fourniture de services administratifs et de services d'appui à l'Organisation. Les efforts qu'il déploie pour simplifier la structure de l'Organisation et le fait qu'il a donné l'assurance que la question de la représentation équitable des pays développés et des pays en développement à tous les niveaux, et en particulier aux postes de rang supérieur, reste présente à l'esprit lors de la sélection du personnel, sont pour nous une source d'encouragement.

Cependant, compte tenu de l'importance de ces efforts, notamment en ce qui concerne leur impact sur les programmes et les ressources existants et sur les intérêts des États Membres, nous pensons que la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale devrait examiner tous les aspects pertinents de la restructuration actuelle du Secrétariat.

La réalisation d'une base financière suffisante pour l'ONU et les difficultés financières de l'Organisation sont des questions importantes auxquelles il faut s'attaquer. À cet égard, je pense que les questions soulevées par le Secrétaire général dans son rapport méritent d'être examinées sérieusement et en détail. Ma délégation espère participer activement à cet examen.

En ce qui concerne la question du développement, que j'ai déjà évoquée, ma délégation partage la préoccupation du Secrétaire général concernant la nécessité d'établir un lien plus étroit entre l'aide d'urgence, le relèvement et le développement à long terme, compte tenu du rapport existant parfois entre ces activités. Cependant, si ces liens devaient servir de base à la réorientation, en fin de compte, du processus de développement tel que nous le concevons,

notamment en ce qui concerne la nature et les buts de la coopération multilatérale en faveur du développement, ainsi que le rôle et les priorités de l'ONU dans la promotion de cette coopération, nous ne manquerions pas d'être inquiets. Ces préoccupations ont été largement exprimées dans les engagements qui ont déjà été pris concernant le développement, qui fournissent le cadre général de la coopération internationale en faveur du développement.

Il importerait davantage que cette session se concentre sur l'adoption de mesures pragmatiques exécutées dans un temps déterminé, éventuellement dans le cadre de l'Agenda pour le développement, pour faire en sorte que les engagements pris en faveur du développement soient effectivement mis en oeuvre. Cela renforcerait les perspectives de croissance et de développement durables, ce qui pourrait conduire à l'instauration d'une paix et d'une sécurité internationales plus grandes. L'Agenda devrait également renforcer le rôle des Nations Unies en matière de coopération internationale en faveur du développement.

Nous notons les observations faites par le Secrétaire général à la partie IV de son rapport, à savoir que l'Agenda pour la paix a mené à un certain nombre d'activités et de réformes au sein du système des Nations Unies. Toutefois, nous espérons également pouvoir disposer de son résumé sur l'évolution de l'application de certains aspects de la résolution 47/120 B de l'Assemblée générale sur l'Agenda pour la paix, qui est la réponse de l'Assemblée générale à ce rapport. Nous aurions apprécié qu'il fasse connaître ses pensées et ses vues sur cette résolution, notamment celles en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix.

Les Philippines reconnaissent la nature collective et la contribution importante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la conservation de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, elles ne devraient pas se substituer au règlement pacifique des différends par des moyens politiques. À cet égard, nous préconisons depuis un certain temps la nécessité de directives concertées pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment pour les interventions dans les conflits entre États. Le danger d'une intervention arbitraire fondée sur des intérêts nationaux et non collectifs et d'une absence de logique dans les mesures prises se trouverait ainsi écarté. Une série de principes convenus pour les opérations de maintien de la paix contribuerait à en assurer l'application et l'utilisation de manière cohérente et à éliminer la possibilité que l'action du Conseil de sécurité concernant les opérations de maintien de la paix soit perçue comme une politique de deux poids deux mesures. Autrement dit, ces principes fourniraient un cadre conceptuel et politique concerté pour l'établissement

et l'exécution d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies reposant solidement sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Enfin, les paragraphes 424 et 426 du rapport soulignent la nécessité de faire preuve d'une volonté politique et d'un appui publics soutenus en faveur des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général à ce sujet. Toutefois, il faut déterminer la façon de susciter et de maintenir cette volonté politique. Nous ne voyons pas de meilleure façon d'y arriver que d'institutionnaliser les consultations entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents, l'ensemble des Membres et le Secrétariat. Bien sûr, ces consultations ne doivent pas préjuger de l'autorité du Conseil de sécurité en matière de prise de décisions sur les questions de paix et de sécurité internationales.

M. Sardenberg (Brésil) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est une grande satisfaction pour ma délégation que de vous voir, Monsieur le Président, représentant du pays frère qu'est le Nicaragua, présider cette partie de nos travaux.

(L'orateur poursuit en anglais)

Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son rapport sur l'activité de l'Organisation.

L'examen annuel par l'Assemblée générale de cet important document, présenté par le Secrétaire général conformément à l'Article 98 de la Charte, offre aux États Membres une occasion unique d'avoir un aperçu global des activités entreprises par l'ONU et d'entamer une discussion éclairée sur l'orientation et le rythme d'ensemble de l'Organisation.

Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général d'avoir présenté cette année encore un rapport très approfondi et détaillé. Ce rapport reflète la variété et la complexité des tâches entreprises par les divers départements du Secrétariat et par d'autres composantes du système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Nous sommes particulièrement heureux de noter que le Secrétaire général s'est efforcé de présenter une vision équilibrée du rôle global de l'Organisation, cherchant à dissiper

«l'illusion courante selon laquelle l'Organisation des Nations Unies se consacre, avant tout, au maintien de la paix.» (A/49/I, par. 1)

Ma délégation a toujours soutenu que les conflits ont, le plus souvent, des profondes causes économiques et sociales, et que les fondements essentiels de la paix et de la sécurité internationales se trouvent donc dans la promotion active du désarmement, du développement et de la démocratisation des relations au sein des pays et entre eux.

C'est précisément en raison de ces considérations que, en examinant l'important document intitulé «Agenda pour la paix» (A/47/277) — qui souligne l'importance de la diplomatie préventive, du maintien de la paix, du rétablissement de la paix et de l'édification de la paix après la fin du conflit — ma délégation a jugé tout aussi nécessaire de mettre en relief — l'importance de l'édification préventive de la paix. Ainsi, lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, le Brésil a signalé que l'«Agenda pour la paix» ne pouvait passer sous silence le tout aussi important «Agenda pour le développement» (A/48/935) et qu'il nous incombait de doter l'ONU des instruments et de la vision prospective nécessaires afin de faire de cette instance universelle l'axe des efforts collectifs à déployer pour améliorer les relations entre les peuples et les pays.

Conformément à ces considérations, le Brésil a participé activement aux débats qui ont abouti à l'adoption de la résolution 47/181, qui demande au Secrétaire général de préparer un document détaillé définissant un agenda pour le développement. Nous avons aussi beaucoup participé aux Auditions mondiales sur le développement, proposées en juin dernier par le Président de l'Assemblée générale lors de la quarante-huitième session, et, à titre de contribution aux débats sur la question, nous avons présenté un document intitulé «Démarche brésilienne sur un agenda pour le développement : contribution au débat en cours à l'ONU».

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le Brésil a de nouveau souligné la nécessité de trouver un équilibre entre l'«Agenda pour la paix» et l'«Agenda pour le développement» ainsi que l'importance d'accorder aux efforts internationaux déployés dans le domaine du développement la même priorité que celle donnée aux activités actuelles de maintien de la paix. À ce sujet, le Gouvernement brésilien propose la convocation d'une conférence des Nations Unies sur le développement, peut-être en 1996, dans le but d'établir un nouveau paradigme de développement et de définir un cadre conceptuel pour des initiatives internationales importantes dans le domaine du développement.

Le gouvernement de mon pays est d'avis, après mûre réflexion, que la série de conférences mondiales qui a

commencé par la Conférence de Rio de 1992 et qui s'est poursuivie avec d'autres conférences cruciales à la Barbade, à Yokohama, au Caire, à Copenhague, à Pékin et à Istanbul donnera forme à une nouvelle vision globale du développement qui sortira des débats sur l'«Agenda pour le développement», dont l'articulation et la mise en oeuvre concertée devraient en fin de compte être consolidées lors de la conférence des Nations Unies sur le développement proposée.

Nous croyons que, en raison de sa composition universelle, de ses procédures démocratiques de prise de décisions et de sa visibilité publique, l'ONU est l'organe le plus approprié pour contribuer à réunir le consensus mondial nécessaire dans ce domaine. À cet égard, d'importants progrès pourraient être accomplis à la présente session et un élan crucial pourrait être acquis en 1995, étant donné que le cinquantième anniversaire représente, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport :

«une occasion unique de parvenir à un consensus mondial en faveur du développement, sous tous ses aspects, en tant que fondement principal de la paix et de la sécurité internationales et en tant que source d'espoir pour l'humanité dans son ensemble.» (A/49/I, par. 12)

Il va sans dire que ma délégation est disposée à oeuvrer activement avec d'autres délégations sur cette importante question.

En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, ma délégation se félicite de l'information très utile contenue dans le rapport du Secrétaire général portant sur les nombreuses opérations en cours. Nous rendons de nouveau hommage à tous les membres du personnel dévoué et courageux qui participent à ces opérations, dont beaucoup d'entre eux vivent dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses.

La complexité croissante de ces opérations, comme l'observe le Secrétaire général, a ajouté de nombreux fardeaux et problèmes à leur organisation et à leur mise en oeuvre. De fait, on peut noter que les États Membres sont un peu las d'engager de nouveaux contingents et du nouvel équipement dans des conditions et des situations incertaines. Le Secrétariat fait également face à un surcroît de travail et à un manque de personnel. Le Conseil de sécurité, à son tour, devient plus réticent à lancer de nouvelles missions et propose, dans la déclaration présidentielle contenue dans le document S/PRST/1994/22, un ensemble de principes directeurs pour les futures opérations. Le coût du financement des opérations en cours a quintuplé en cinq ans pour

atteindre une ampleur quatre fois supérieure à celle des ressources affectées aux activités opérationnelles de développement. C'est peut-être de là que découle la prétendue illusion selon laquelle l'Organisation se consacre, avant tout, au maintien de la paix, au détriment d'autres activités urgentes comme le développement.

Comme elle l'a dit en d'autres occasions, ma délégation croit que le moment est venu de procéder à un réexamen global des principes et des pratiques de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix.

Compte tenu de la complexité et des dangers que représentent certains nouveaux types d'opérations, les pays qui fournissent des contingents demandent de plus en plus d'être tenus informés des développements qui se produisent sur le terrain, et d'être consultés par le Conseil de sécurité durant son processus de prise de décisions. Cela se comprend et se justifie, car la grande majorité des États Membres qui contribuent à ces opérations ne sont pas représentés au Conseil. Alors que nous nous félicitons des consultations plus fréquentes entreprises par le Secrétariat avec les pays qui fournissent des contingents, afin de les tenir pleinement au courant des développements qui ont des incidences sur leur personnel, des mesures additionnelles sont nécessaires pour accroître la transparence et la responsabilité dans le processus de prise de décisions en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix.

En outre, les mandats de bon nombre de nouvelles opérations semblent avoir une grande portée, comprenant non seulement des activités de maintien de la paix, mais également l'assistance humanitaire, la surveillance des élections, le déminage, le rétablissement des institutions, et ainsi de suite. Compte tenu de la complexité évidente de la tâche de coordination et d'intégration de toutes ces fonctions, ces mandats devraient être soigneusement examinés par toutes les parties concernées, y compris par celles qui sont chargées de les exécuter sur le terrain. C'est un domaine critique où des consultations approfondies entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents sont clairement nécessaires.

Ma délégation partage la préoccupation du Secrétaire général pour ce qui est de la gravité de la situation financière de l'Organisation. Le Brésil est très attaché aux efforts visant à fournir une base financière saine, équitable, transparente et stable pour l'Organisation, et il est prêt à participer aux délibérations de la Cinquième Commission afin de trouver une solution qui soit satisfaisante pour toutes les parties concernées.

Nous notons que dans sa conclusion, le Secrétaire général souligne que l'engagement continu de tous les États à l'ONU doit reposer sur la conviction que l'Organisation est capable d'affronter globalement les problèmes mondiaux de la paix, du développement durable et de la justice sociale. En outre, il fait observer que cet engagement ne peut être réalisé que grâce à un processus de démocratisation des États, des relations entre les États et de l'ensemble du système international.

La délégation brésilienne estime que ces observations sont particulièrement appropriées en l'état actuel de l'Organisation, car elles semblent nous rappeler le lien étroit qui existe entre la démocratie et l'équité dans l'imposition et dans la représentation. Ma délégation croit fermement que l'engagement des États Membres envers l'ONU doit découler d'une perception généralisée de la légitimité de l'ensemble de l'Organisation. La légitimité, à son tour, est tributaire d'une représentation équitable dans tous les organes de prise de décisions.

Nous soulignons, à cet égard, que l'Assemblée générale, dans sa résolution 1854 (XVII) adoptée en 1962, a approuvé l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice reconnaissant le principe de la responsabilité collective de tous les États Membres pour le financement des opérations de maintien de la paix, et que dans sa résolution 1874 (S-IV), adoptée à la quatrième session extraordinaire en 1963, l'Assemblée a consacré le principe de la responsabilité spéciale des membres permanents du Conseil de sécurité dans ce financement. L'Assemblée, dans sa résolution 3101 (XXVIII) adoptée en 1973, a pleinement tenu compte de ces principes en établissant le barème spécial des quotes-parts actuel pour les opérations de maintien de la paix.

La majeure partie des dépenses de l'Organisation tient au nombre sans précédent des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité. Les membres permanents doivent assumer la responsabilité particulière de ces décisions. Le Brésil est fermement convaincu que la meilleure façon d'assurer une solution saine et durable à la situation financière de l'Organisation, c'est de respecter le principe de l'équité dans l'imposition et dans la représentation. Nous sommes prêts à coopérer dans cette entreprise.

M. Abdellah (Tunisie) : Nous nous réunissons aujourd'hui pour évaluer l'action de l'Organisation durant l'année écoulée, et oeuvrer en commun pour lui permettre de traiter de manière efficace les défis qui se présentent dans le domaine de la sécurité et du maintien de la paix, aussi bien que dans celui de la promotion du développement global et intégré.

La contribution du Secrétaire général à l'effort de revitalisation de l'Organisation pour promouvoir le triptyque paix, développement et démocratie est utile et stimule une réflexion enrichissante pour l'avenir de l'Organisation et la vision de l'ordre international à édifier, un ordre plus équitable, tourné vers le partenariat et le dialogue constructif, tenant compte inévitablement des intérêts mutuels entre les États.

Je voudrais répéter dans ce contexte notre appréciation pour les efforts inlassables que le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a investis afin de mettre en place les structures et les instruments appropriés pour relancer la diplomatie préventive, les bons offices et la médiation, en tant qu'instruments privilégiés pour contenir des situations conflictuelles potentielles ou déclarées ou aider à leur trouver des solutions.

Dans son rapport «Agenda pour le développement», M. Boutros Boutros-Ghali déclare : «Le développement est un droit fondamental de l'être humain. Il ne saurait y avoir de paix sans développement.» Nous souscrivons pleinement à cette assertion. Nous pensons également qu'il est impératif de tenir compte des besoins de développement des peuples et des communautés.

En effet, la plupart des conflits trouvent leurs racines dans les conditions socio-économiques désastreuses dans lesquelles se trouvent certaines communautés. Les déplacements de population et les mouvements de réfugiés engendrent souvent des situations où la violence conduit à l'effritement des structures étatiques et à la destruction de l'infrastructure.

Nous sommes conscients de l'impératif humanitaire évoqué dans le rapport du Secrétaire général, et nous partageons son analyse quand il identifie entre autres la pauvreté et le sous-développement comme facteurs déterminants suscitant l'effritement des sociétés et l'éruption de la violence.

Nous sommes également convaincus que l'action préventive demeure l'action privilégiée pour venir à bout des difficultés et des obstacles susceptibles de conduire à la violence. Une action énergique et durable en faveur du développement est la meilleure entreprise que la communauté internationale puisse engager pour éviter que le développement ne soit en crise, comme le souligne le Secrétaire général.

Dans cette optique, la recherche de solutions efficaces et structurelles au problème de l'endettement constitue l'une

des voies capitales à explorer pour garantir le développement harmonieux auquel aspirent nos nations.

L'endettement, qui a trouvé un début de solution pour certains pays en développement, demeure en effet une source majeure de préoccupation pour les pays d'Afrique. Il importe de noter, à ce sujet, que la dégradation des termes de l'échange et la baisse des prix des produits de base sont parmi les principales entraves aux efforts de développement du continent. Le pari du développement durable demeure ainsi parmi les principaux défis qui interpellent la communauté internationale, puisqu'il nous incombe de préserver l'équilibre écologique et de garantir dans le même temps le droit des générations actuelles et futures au développement économique et au progrès social sans porter préjudice aux fondements d'un environnement sain.

Ouvrant dans ce sens, et consciente de la nécessaire coopération internationale et régionale dans ce domaine conformément aux décisions du Sommet de la Terre, la Tunisie et ses partenaires de la mer Méditerranée tiendront, en novembre prochain, à Tunis, une conférence régionale sur le développement durable. La rencontre, baptisée "Med 21", réunira les ministres de l'environnement des pays de la Méditerranée et des représentants de l'Union européenne, de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations internationales et non gouvernementales. Cette conférence, à laquelle a appelé le Président Zine El Abidine Ben Ali, constitue un moment marquant dans l'histoire de la région, concrétisant la volonté des pays des deux rives de la Méditerranée de favoriser leur transition vers le prochain siècle dans le cadre d'un écosystème régénéré et porteur d'espoir.

Le redressement et le développement soutenus en Afrique doivent demeurer l'une des priorités de l'Organisation. Il ne s'agit pas pour nous d'un traitement préférentiel ou discriminatoire au profit d'une région aux dépens d'une autre. Il s'agit non seulement d'un investissement à long terme pour le bien-être humain, mais également d'un devoir pour la communauté internationale afin d'intégrer cette région dans l'économie et le commerce mondial et d'agir efficacement sur les causes profondes et réelles des conflits locaux ou régionaux. À cet égard, nous nous réjouissons des efforts du Secrétaire général, de ses collaborateurs, de la Commission régionale pour l'Afrique pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Les rapports élaborés au sujet des flux de ressources financières à destination de l'Afrique et la création du Fonds de diversifi-

cation pour les produits de base dans le cadre du nouvel Agenda pour l'Afrique méritent notre appréciation et un examen diligent suivi de mesures concrètes et pratiques.

Dans son message à l'Assemblée générale, le Président Zine El Abidine Ben Ali, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a déclaré ce qui suit :

«L'effort que l'Afrique déploie aujourd'hui pour résoudre les problèmes du présent et assurer l'avenir mérite assurément le soutien et l'assistance de la communauté internationale.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séances plénières, 15e séance, p. 4*)

Cet appel à la solidarité et à une plus grande générosité dans l'effort de soutien trouve entre autres sa justification dans la détermination et l'action de réforme et d'adaptation déjà entreprise par l'Afrique pour s'intégrer davantage dans l'économie mondiale et relancer la mise en oeuvre de sa capacité productive et de ses ressources humaines.

Il me plaît à ce sujet de rappeler que les Ministres africains du commerce tiennent à Tunis, à partir d'aujourd'hui, une conférence qui porte sur l'examen de l'impact des résultats des négociations de l'Uruguay Round sur les économies de leurs pays respectifs. La Conférence de Tunis concrétise la volonté des pays d'Afrique d'adhérer pleinement aux accords issus de l'Uruguay Round et d'être parties prenantes dans la nouvelle configuration des échanges internationaux des biens et des services. L'effort fourni par le continent africain dans ce domaine appelle à l'évidence le soutien de la communauté internationale et une mobilisation substantielle de ressources additionnelles qui viendraient conforter les actions entreprises avec courage et détermination par les pays africains, malgré les aléas et incertitudes de la conjoncture économique et financière mondiale.

C'est pourquoi nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer ici, à la lumière du rapport du Secrétaire général, notre préoccupation quant à la tendance inquiétante de contraction des ressources destinées aux activités opérationnelles et au développement en général. Notre préoccupation est d'autant plus grande que le bras opérationnel pour l'Organisation, la Commission économique pour l'Afrique, ne peut plus compter sur des fonds suffisants pour mener à bien son action de développement en Afrique. Des ressources additionnelles extrabudgétaires seront bénéfiques et hautement appréciées. Elles seront un complément nécessaire à l'exécution de ces projets, qui revêtent une importance cruciale pour les pays africains.

L'action préventive, dans sa double dimension, diplomatique et humanitaire, est louable et bénéficie de notre grande sympathie. Qu'il s'agisse de faire face à des catastrophes naturelles, à des situations de conflit ou à d'autres situations, l'Organisation est appelée à gérer de manière efficace ses ressources tant humaines que matérielles. Nous tenons à exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de consolider les structures appropriées au Secrétariat et rendre plus efficace l'action de l'Organisation, notamment dans le domaine des opérations de maintien de la paix.

Une amélioration qualitative au niveau de la planification et de la gestion des opérations est constatée. Il est évident que l'effort doit se poursuivre. Néanmoins, nous tenons à souligner notre compréhension totale de l'inquiétude du Secrétaire général, exprimée à nouveau lors de son intervention devant cette Assemblée le 12 de ce mois, que la stabilité financière de l'Organisation demeure un souci et un impératif majeur pour nous tous. C'est en réalité un garant pour la mise en oeuvre de la sécurité collective prévue par la Charte.

Le renforcement des capacités de l'Organisation en matière de maintien de la paix ne doit nullement entraver son action au profit du développement socio-économique, notamment des peuples et des pays démunis. Nous estimons que même les opérations de maintien de la paix devraient être accompagnées de mesures énergiques à caractère économique. Il ne s'agit pas uniquement d'acheminer une aide ponctuelle; il s'agit de s'engager pour la reconstruction dans les zones touchées par la destruction et la violence résultant de conflits, de la construction des unités de santé de base et des écoles à l'assistance au déminage et à la réhabilitation agricole, ainsi que l'édification de l'infrastructure pour l'acheminement de l'eau potable et toute autre action de base. L'Organisation a une responsabilité manifeste pour venir en aide aux communautés sinistrées. Ces mesures pour rétablir la paix et, plus tard, la consolider après la cessation des hostilités constituent un niveau minimum d'engagement pour les Nations Unies.

L'action tout à la fois motrice et d'appui des organisations régionales ne saurait se substituer à celle des Nations Unies. Pour sa part, l'OUA, qui s'est dotée de mécanismes institutionnels pour la prévention et la gestion des conflits ainsi que du cadre politique pour engager soit en commun soit directement, en comptant sur ses propres efforts, des actions pour le maintien de la paix, entend poursuivre sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies afin d'améliorer ses capacités opérationnelles et logistiques et contribuer à la réalisation et au maintien de la paix.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier le Secrétaire général de son rapport instructif et complet qui présente les nombreuses activités et réalisations de l'Organisation constituant l'essentiel de nos débats d'aujourd'hui.

Le Représentant permanent de l'Indonésie, au nom des pays non alignés, a déjà commenté plusieurs questions abordées dans le rapport. Ma délégation s'associe complètement à ses commentaires, et je me limiterai donc à certains aspects de la discussion.

À la veille de son cinquantième anniversaire, l'ONU est confrontée à des occasions et à des défis sans précédent. De récents événements importants sur le plan international ont donné lieu à une réévaluation destinée à mettre en valeur son efficacité. Notre organisation, structure mondiale unique, a la responsabilité et le potentiel de répondre aux demandes de changement en choisissant la direction appropriée. À cet égard, ma délégation note avec satisfaction l'avis du Secrétaire général, selon qui :

«L'Organisation des Nations Unies se doit de donner une vigueur plus grande à l'action qu'elle mène en faveur du développement économique et social. Car le développement ne constitue pas seulement une fin en soi, mais aussi un moyen de s'attaquer aux racines mêmes des conflits.» (A/49/I, par. 4)

Un examen de routine sérieux des préoccupations et des intérêts de la majorité mondiale — les habitants des pays en développement — est idéal pour façonner un environnement international favorable. Les Nations Unies devraient n'épargner aucun effort pour mettre au point des mécanismes efficaces pour se charger de cette nécessité critique. Un élément essentiel serait l'examen des vues exprimées par la majorité des États Membres, ce qui pourrait effectivement assurer l'universalité de ce processus. Dans ce contexte, ma délégation croit que les positions adoptées par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 doivent être examinées comme il se doit par les Nations Unies.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, les contributions aux activités de développement des Nations Unies ont considérablement diminué; il est donc d'autant plus difficile pour le système des Nations Unies de s'acquitter de ses engagements en matière de développement comme le prévoit la Charte. Cependant, bien que la Conférence de Rio ait insisté sur un accroissement des contributions aux programmes de développement, nous avons malheureusement assisté

à une grave diminution des ressources disponibles aux fins du développement.

Ces dernières années, les questions de la revitalisation du système de l'ONU, en particulier de ses activités de développement et de la coordination entre ses différents organes, ont été soulevées clairement par tous les États Membres. À cet égard, nous avons observé un certain progrès dans la mise en oeuvre de la résolution 47/199 et d'autres résolutions connexes; mais il faut faire beaucoup plus pour mettre en valeur l'efficacité, le dynamisme et la faculté d'adaptation des Nations Unies en fonction des exigences des pays en développement.

Bien que ma délégation appuie le renforcement du système des coordonnateurs résidents, nous sommes certains que les plans nationaux et les priorités de chaque pays sont le seul cadre de référence viable pour les activités opérationnelles des Nations Unies, et que l'autorité du coordonnateur résident ne devrait pas aller au-delà de ce qui a été défini par les résolutions de l'Assemblée générale.

Nous attachons une grande importance au rapport révisé du Secrétaire général sur l'Agenda pour le développement, qui doit être publié dans les prochains jours. Nous espérons que ce rapport contiendra des recommandations orientées vers l'action et des propositions concrètes sur diverses questions, y compris le commerce international, les ressources financières, l'allégement de la dette, le transfert de technologie et les systèmes des coordonnateurs pour les activités de développement sur le plan international.

Comme le mentionne le rapport, la complexité de la situation internationale et la détérioration de la paix et de la sécurité dans beaucoup de parties du monde exigent que le Conseil de sécurité joue un rôle actif, ce que confirme la fréquence accrue de ses séances officielles et officieuses. Nous estimons que plus le Conseil est actif, plus il doit être responsable à l'égard de l'ensemble des Membres de l'Organisation. Il va sans dire que ne pas tenir compte de cette obligation redditionnelle saperait gravement la crédibilité du Conseil. Le Secrétaire général, au paragraphe 30 de son rapport, déclare qu'il est quelque peu préoccupant de voir le Conseil aborder certains sujets «qui sont considérés comme n'étant pas de son domaine». En outre, pour se montrer plus crédible et démocratique, le Conseil devrait être transparent, cesser d'appliquer deux poids deux mesures et améliorer sa procédure de prise de décisions et ses méthodes de travail.

Le Secrétaire général a indiqué qu'une participation accrue à l'examen par l'Assemblée générale de la question

relative au rapport annuel du Conseil de sécurité est la preuve de l'intérêt des États Membres pour les travaux du Conseil. Ma délégation, tout en admettant cet argument, souligne l'importance de la mise en oeuvre de la résolution 48/264 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et en particulier du paragraphe 4 du dispositif, qui :

«Invite son Président, à l'issue de consultations, à proposer des moyens propres à l'aider à examiner de manière approfondie les questions figurant dans les rapports qui lui sont soumis par le Conseil de sécurité.»

Mon pays a toujours soutenu la nécessité de protéger et de favoriser les droits de l'homme, en se basant sur les principes de l'impartialité, de l'objectivité et de la non-sélectivité. Cependant, avec d'autres pays non alignés, nous nous opposons énergiquement à ce que les droits de l'homme soient utilisés comme moyen d'exploitation politique, et exprimons notre préoccupation à l'égard de la tendance à aborder certains aspects des droits de l'homme sélectivement, tout en négligeant les droits économiques, sociaux et culturels, qui se rapportent également aux nécessités humaines. Nous pensons que la démocratie, le développement et le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants.

Dans ce contexte, la délégation de la République islamique d'Iran a pris note des activités entreprises par le Haut Commissaire aux droits de l'homme, que mentionne le rapport du Secrétaire général. L'année dernière, nous avons participé activement au Groupe de travail de la Troisième Commission, qui a défini le mandat du Haut Commissaire. Nous pensons que le Groupe de travail de la Troisième Commission devrait pendant cette session accélérer ses débats pour que les objectifs de la Déclaration de Vienne, ainsi que les principes de la Déclaration sur le droit au développement, puissent être encouragés et renforcés. À cet égard, tout doit être fait pour évaluer les mécanismes et les procédures existants des organes des Nations Unies qui se consacrent aux droits de l'homme, de façon à éviter le double emploi, ce dans l'intérêt de la rationalisation des travaux de ces organes.

En ce qui concerne le paragraphe 744 du rapport, sur la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous sommes certains que, pendant cette conférence, il faut consacrer une attention particulière à l'examen du Traité, de façon à évaluer ses réalisations et à trouver des moyens de remédier à ses défauts, avant même toute discussion de sa prorogation limitée.

Pour ce qui est du paragraphe 746 du rapport du Secrétaire général relatif à la Convention sur les armes chimiques, nous pensons qu'aucun progrès tangible n'a été réalisé au cours des discussions au sein de la Commission préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Il faut s'inquiéter du fait que certains pays ne sont pas prêts à honorer leurs engagements au titre de la Convention sur les armes chimiques, notamment en ce qui concerne l'application de l'article 11 de cet instrument qui traite de la coopération économique et technique dans le secteur chimique.

Dans son rapport, le Secrétaire général évoque les opérations de maintien de la paix sous plusieurs angles et souligne l'importance qu'elles revêtent pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation pense que les différentes phases des opérations de maintien de la paix doivent adhérer strictement aux principes et objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment aux principes du plein respect de la souveraineté, de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale de tous les États ainsi que de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Les opérations de maintien de la paix doivent être distinctes des autres types d'opérations entreprises par les Nations Unies sur le terrain et qui sont régies par leurs mandats respectifs; les possibilités offertes doivent l'être sur une base équitable pour faciliter la participation la plus large possible des États Membres aux opérations de maintien de la paix. À cet égard, l'Organisation devrait tirer parti de toutes les propositions que les États Membres sont prêts à lui faire.

La célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation se doit d'être marquée par une nouvelle et objective orientation vers les ajustements qu'exige l'ère nouvelle. De nombreuses idées ont déjà été avancées sur la façon d'accroître la capacité et l'efficacité des Nations Unies. L'année prochaine, ces idées seront de plus en plus développées par la plupart des acteurs de la scène internationale. Des efforts intenses devraient être faits et des expertises devraient être fournies pour faciliter la tâche considérable consistant à traiter l'ensemble de ces divers points de vue et idées. Le Secrétariat, parmi d'autres, aura la lourde responsabilité de s'occuper de ce problème et préparer les rapports nécessaires. Aux différentes phases de ce processus d'examen, deux éléments importants ne sauraient être négligés : l'analyse objective des réalisations de l'Organisation dans le passé, notamment dans le domaine du développement, et la recherche d'un dénominateur commun en vue de parvenir au consensus mondial. Il est indéniable que la primauté accordée aux considérations politiques sur les valeurs humanitaires a entravé profondément l'utilisation positive d'une grande part du potentiel de l'Organisation. Si cette situation

devait se poursuivre, elle constituerait un handicap des plus hasardeux pour l'activité future de l'Organisation. Comme l'a récemment souligné le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran dans sa déclaration à l'Assemblée

«Pour son deuxième cinquantenaire, l'Organisation des Nations Unies devrait entamer des préparatifs et une planification, en tenant dûment compte de ces insuffisances, pour renforcer l'efficacité de l'Organisation en réalisant les tâches convenues qui présentent de l'intérêt et de l'importance pour l'ensemble de la communauté internationale.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séances plénières, 5e séance, p. 44*)

M. Cassar (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Nous examinons le troisième rapport présenté par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, conformément à l'Article 98 de la Charte. Ma délégation s'associe à toutes celles qui l'ont félicité pour le compte rendu détaillé et complet qu'il a fourni sur l'activité de l'Organisation.

Le Secrétaire général recommande que les Nations Unies traitent des problèmes immédiats de conflits en gardant à l'esprit, en toutes circonstances, les aspects du développement. Aujourd'hui, le lien intrinsèque entre une paix durable et les actions entreprises pour promouvoir le développement économique, social et politique est universellement reconnu. Cette prise de conscience entraîne toutefois des responsabilités et obligations nouvelles. Comme le souligne le Secrétaire général,

«Nous pouvons jeter les fondations durables d'une ère de sécurité, de justice et d'innovation pour l'humanité tout entière.» (*A/49/1, par. 791*)

et

«Les difficultés et les possibilités extraordinaires que présente la situation actuelle exigent un engagement total.» (*Ibid, par. 795*)

Mon gouvernement est persuadé que, pour mener à bien sa mission, l'Organisation doit non pas s'inspirer de dénominateurs politiques minimums, mais bien plutôt des principes humanitaires communs, des valeurs consacrées dans la Charte.

M. Ntakibirora (Burundi), *Vice-Président, assume la présidence.*

Les Nations Unies et le système d'institutions qui en découlent sont essentiellement fondés sur l'expérience et sur

l'idéalisme qui régnait immédiatement après la seconde guerre mondiale. L'ère de la guerre froide a considérablement perturbé le fonctionnement de ces institutions, et, dans certains domaines clefs, elle a nui à leur crédibilité. Dans le monde actuel en constante évolution, ces institutions doivent s'attacher à redéfinir et revitaliser leurs rôles respectifs afin de renforcer leur efficacité. Le présent débat est un élément important de ce processus en cours.

Le rapport souligne, à juste titre, la nécessité pour l'Organisation de disposer d'une base financière solide pour lui permettre de répondre aux exigences diverses du nouvel ordre mondial. L'engagement des États Membres d'assurer les ressources financières adéquates est d'une extrême importance. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent honorer leurs obligations. Malte se félicite des réformes administratives introduites au sein de l'Organisation dans le but d'éliminer les paliers inutiles de la bureaucratie et apprécie la pleine coopération du personnel du Secrétariat pour répondre rapidement et de manière souple aux nouveaux mandats de l'Organisation.

Le Secrétaire général propose d'améliorer le processus d'examen et d'approbation des opérations de maintien de la paix. L'autorisation d'engagements de dépenses portant sur de plus longues périodes est un facteur extrêmement important. Les États Membres devraient être à même

«de prévoir avec davantage d'exactitude les charges financières qu'il leur faudra supporter lorsque les mandats des opérations de maintien de la paix seront prorogés par le Conseil de sécurité.» (*Ibid*, par. 105)

Aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont bien loin des traditionnelles patrouilles le long des zones tampon et de la surveillance du cessez-le-feu. Des opérations plus audacieuses, voire dangereuses, tels le désarmement des factions en conflit et la protection de la fourniture d'assistance humanitaire, sont entreprises. En un peu plus de cinq ans, les effectifs participant aux opérations de maintien de la paix sont passés de 10 000 à plus de 70 000 hommes.

Le rapport évoque certaines difficultés rencontrées dans cette entreprise de plus en plus aventureuse, et les moyens utilisés pour y remédier. L'idée du Secrétaire général de constituer des forces de réserve pour les opérations de maintien de la paix est particulièrement intéressante. Au stade précédant l'opération, les États Membres s'engageraient, individuellement et en temps voulu, à fournir des ressources précises pour les opérations de maintien de la paix. Le droit souverain de décider de la

participation à une opération spécifique requérant une assistance serait maintenu. Mon gouvernement étudie ces arrangements avec toute l'attention qu'ils méritent.

Lors de son mandat à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, M. Guido de Marco a proposé que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) se déclare organisation régionale aux termes du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, proposition que Malte a ensuite rendue officielle lors de la réunion du Conseil des ministres de la CSCE à Prague et de la réunion de suivi à Helsinki. Cette proposition a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de la CSCE au Sommet d'Helsinki II.

Mon gouvernement se félicite des initiatives prises au cours de l'année passée par le Secrétaire général pour renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Cette coopération est d'autant plus importante que le fléau de la guerre provoque toujours des souffrances indicibles pour l'humanité dans un certain nombre de conflits régionaux.

Ma délégation pense que la coopération avec les organisations régionales est également importante pour faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité interne et régionale, telles que celles découlant du trafic international de drogues et de la criminalité organisée. Les travaux du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), dirigé par M. Giorgio Giacomelli, sont dignes de louanges et méritent de recevoir notre appui total et général.

Il est indispensable que nous nous orientions vers la solidarité internationale dans notre recherche de la dignité humaine pour toutes les personnes qui font partie de notre communauté globale. La consolidation de la démocratie est d'une importance primordiale à cet égard, et mon gouvernement appuie totalement les efforts que fait l'Organisation des Nations Unies pour aider les États qui demandent de l'aide dans ce domaine.

Le contrôle des élections est une contribution primordiale à la stabilité; les élections doivent non seulement être justes, mais également être reconnues comme telles. L'érosion de la démocratie par la manipulation des élections est un affront à la volonté de la population. Rien ne justifie que l'on prive les peuples du droit de choisir ceux qui les gouverneront.

La relation étroite entre le développement et la sécurité est mise en évidence par les dangers qui existent dans un

monde abruptement divisé entre une minorité vivant dans l'aisance et une majorité pauvre. Si l'on ne veut pas que l'axe de l'affrontement mondial qui existait entre l'Est et l'Ouest devienne un axe entre le Nord et le Sud, nous devons veiller à ce que le rideau de fer ne soit pas remplacé par le rideau de la pauvreté.

La capacité du système des Nations Unies de traiter un large éventail de questions étroitement liées est affaiblie par l'évolution irrégulière de ses grandes institutions.

Le Conseil économique et social a été chargé par la Charte de la responsabilité du développement économique et social. Il a toutefois été incapable d'entretenir une relation viable non seulement avec les institutions de Bretton Woods, mais également avec un certain nombre d'institutions spécialisées ayant des mandats sectoriels dans le domaine du développement. Et ce qui est encore plus critique, c'est que l'ECOSOC n'a pas réussi à établir avec l'Assemblée générale la relation qui aurait assuré l'insertion appropriée de la notion de développement dans la quête de la paix et de la sécurité mondiales. La rapidité avec laquelle les questions de développement se combinent avec les questions de sécurité devrait nous inciter à faire de toute urgence des efforts à long terme pour restructurer et revitaliser les secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée générale est le seul organe du système institutionnel international dans lequel tous les États sont des membres permanents à part entière disposant du plus large mandat possible d'examiner toutes les questions ayant des conséquences sur les relations entre les États. Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale n'est destiné qu'en partie à rendre ses délibérations plus rationnelles et plus efficaces. L'efficacité n'est pas une fin en soi. Dans le cas de l'Assemblée générale, il s'agit de l'objectif politique visant à la placer fermement au centre de la coopération internationale propice à la paix et au développement.

La tâche principale de l'Organisation reste le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans son rapport, le Secrétaire général dit :

«Dans le nouveau contexte international, la sécurité ne peut plus se définir uniquement en termes de territoire et d'armements. Elle englobe aussi le bien-être économique, la préservation à long terme de l'environnement et la protection des droits de l'homme.» (A/49/I, par. 4)

Ces éléments sont les composantes principales du patrimoine commun plus large de l'humanité que nous reconnaissons comme une force d'inspiration dans nos activités.

Le concept du patrimoine commun figure aujourd'hui dans un certain nombre de conventions. C'est à porter à notre crédit collectif, car cela démontre un sens des responsabilités et de la justice vis-à-vis des obligations qui nous incombent envers les générations présentes et futures. C'est une preuve de cette solidarité entre les générations à laquelle nous aspirons tous en vue de la création d'une humanité véritablement digne.

Cette acceptation universelle a entraîné la croissance d'un certain nombre d'organes des Nations Unies chargés de protéger et de promouvoir les divers aspects de ce patrimoine commun. Ces départements travaillent de manière indépendante dans un manque pratiquement total de coordination. Dans les efforts que nous faisons dans divers domaines, nous ne devons pas perdre de vue la perspective générale. Les sphères d'activité séparées doivent travailler en unisson si nous voulons réaliser l'objectif valable d'un patrimoine durable à transmettre aux générations futures. Une fragmentation institutionnelle pose une menace réelle au fonctionnement efficace d'un ordre international plus équitable. Chaque rouage a son effet sur le fonctionnement de l'ensemble. Une surveillance institutionnelle est essentielle.

Plutôt que de réinventer la roue, mon gouvernement propose une évolution du rôle du Conseil de tutelle. En suggérant cette réforme pour la première fois il y a quatre ans, le Vice-Premier Ministre, M. Guido de Marco, Président de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, a proposé des méthodes d'approche différentes des fonctions et du mandat du Conseil de tutelle. Maintenant, à la suite du plébiscite de novembre 1993 au cours duquel le peuple des Palaos a exercé librement son droit à l'autodétermination, l'Accord de tutelle du dernier territoire restant sous le système de tutelle est parvenu à son terme. Cela étant, le 25 mai 1994, le Conseil de tutelle a adopté un amendement à son règlement intérieur, indiquant que le Conseil se réunirait maintenant quand et où les circonstances pourraient l'exiger, en vertu de sa propre décision ou de la décision de son président, ou à la demande de la majorité de ses membres, de l'Assemblée générale, ou du Conseil de sécurité.

Dans son rapport, le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale prenne des mesures visant à éliminer cet organe conformément à l'Article 108 de la Charte. Mon gouvernement en a pris note. Avant de ce faire, toutefois, nous estimons qu'il faudrait examiner les

alternatives possibles. Le Conseil de tutelle est victime de son propre succès. Il a assumé le mandat qui lui a été confié il y a près de 50 ans. Nous pensons que son mandat pourrait évoluer pour faire face aux besoins d'un système international en mutation.

Le nouveau rôle du Conseil serait d'être le dépositaire du patrimoine commun de l'humanité. Il constituerait une instance de travail dans laquelle diverses autorités responsables du patrimoine commun pourraient examiner leurs problèmes et coordonner leurs efforts. Cette coordination est nécessaire aujourd'hui pour une vaste gamme de questions étroitement liées allant des changements climatiques aux droits de l'homme. En renforçant les moyens par lesquels le patrimoine commun pourrait continuer de faire partie des processus de décision politiques internationaux, nous réaffirmerions et nous nous engagerions à respecter l'appel lancé par le Secrétaire général d'utiliser l'ONU de manière plus logique, plus efficace et plus réfléchie pour traiter de toute la gamme des préoccupations mondiales.

Un Conseil de tutelle transformé donnerait un véritable sens à la déclaration faite par le Secrétaire général en conclusion de son rapport, à savoir que l'Organisation est pour les êtres humains

«plus qu'un instrument de paix, de justice et de développement en commun : elle constitue leur source d'espoir pour l'avenir. Comment, dans ces conditions, ne pas lui apporter en permanence notre adhésion la plus complète?» (A/49/1, par. 797)

Les défis qui attendent l'ONU après son cinquantenaire sont redoutables. Une Organisation des Nations Unies de la deuxième génération devra assumer la responsabilité d'assurer la paix dans la liberté. Pendant trop longtemps l'humanité a été l'otage de divisions idéologiques qui l'ont privée d'une participation méritée et du partage de la richesse commune. Les souffrances de tant de millions d'êtres qui sont toujours privés de leur droit inhérent à la dignité humaine ne nous laissent pas d'autre possibilité que d'oeuvrer à ce que les principes des fondateurs de la Charte deviennent une réalité concrète.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis se réjouissent de l'occasion qui leur est donnée de donner leur sentiment sur le rapport clair et complet du Secrétaire général (A/49/1). Le rapport renferme de très nombreuses informations qui reflètent l'ampleur et la valeur du travail réalisé par l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement se félicite de l'éner-

gie que déploie le Secrétaire général pour s'acquitter de ses responsabilités.

Alors que nous entrons dans la cinquantième année d'existence de l'Organisation des Nations Unies, les marées de l'histoire nous ont offert une chance sans précédent d'oeuvrer ensemble à la réalisation des nobles objectifs qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, les dividendes de la coopération internationale sont visibles partout dans le monde : une réduction des tensions dans le domaine nucléaire, un accord sur le commerce mondial, des progrès spectaculaires vers la paix au Moyen-Orient, une transition inspirante vers la démocratie en Afrique du Sud, la restauration de l'autorité légitime en Haïti, une prise de conscience croissante de la nécessité d'un développement durable et des progrès constants en matière d'immunisation et de santé de l'enfant. Dans chaque région du monde, des hommes et des femmes repoussent les barrières qui leur étaient imposées dans le passé et dépassent les ressentiments, l'insécurité et les limites imposés par l'histoire. De l'Europe centrale à l'Amérique centrale, de l'Asie du Sud-Est à l'Afrique, nous voyons se libérer de nouvelles énergies positives nourries par la liberté et tournées vers l'avenir.

Mais comme le souligne le rapport du Secrétaire général, des forces dangereuses sont à l'oeuvre. En Bosnie et au Rwanda, nous avons été témoins d'atrocités d'une ampleur rarement égalée dans ce siècle. Dans trop de régions l'exploitation des divisions ethniques et culturelles nourrit l'instabilité, étrangle la croissance, freine les réformes et contraint des familles sans défense à quitter leurs maisons.

L'explosion d'urgences humanitaires a nécessairement accaparé l'attention immédiate de la communauté internationale, la détournant de stratégies pour un développement humain et social plus durable. Le problème qui se pose est de trouver le moyen de satisfaire les besoins immédiats tout en mettant en place les structures indispensables au progrès à long terme. Il n'existe pas de recette miracle pour réussir dans cette entreprise. Aucun modèle n'est infaillible. Un débat international, large et continu, s'impose si nous voulons parvenir à un consensus sur ces questions et établir un partenariat. Les États-Unis continueront d'apporter leurs idées, et d'écouter attentivement les idées des autres.

Afin de contribuer à ce débat, j'aimerais aujourd'hui citer brièvement quelques-unes des mesures concrètes que les États-Unis estiment devoir être prises par l'Assemblée, à sa quarante-neuvième session, pour faire progresser les

objectifs interdépendants de paix, de prospérité et de démocratie dans le monde nouveau.

Premièrement, nous ne devons pas relâcher les efforts entrepris pour faire du maintien de la paix de l'ONU un instrument de sécurité collective plus efficace. Mon gouvernement est encouragé par les progrès accomplis en matière de discipline décisionnelle, de modernisation des capacités, de professionnalisation de la gestion et d'amélioration de la coordination avec les opérations humanitaires. L'expérience du Rwanda souligne la nécessité pour l'ONU de disposer d'une base logistique et d'arrangements qui permettront le déploiement plus rapide de forces pour appuyer les décisions du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général souligne à juste titre combien il importe que les États Membres appuient les opérations de maintien de la paix de l'ONU et y participent. Sous la direction du Président Clinton, les États-Unis s'efforcent d'apporter leur part. Cet automne nous avons versé 1,2 milliard de dollars en paiement de nos contributions jusqu'à la fin de l'année civile. Nous fournissons régulièrement une assistance technique, des informations et du personnel au Département des opérations de maintien de la paix. Nous avons répondu positivement à l'initiative de forces d'attente du Secrétaire général, en répertoriant les types de capacités susceptibles d'être disponibles, dans les circonstances appropriées, pour aider les opérations de l'ONU. Les capacités uniques de l'Amérique ont été également employées en dehors des opérations de maintien de la paix de l'ONU pour appuyer les objectifs approuvés par l'Organisation en Somalie, dans l'ex-Yougoslavie, au Koweït, au Rwanda et en Haïti.

Un deuxième domaine auquel l'Assemblée peut contribuer sensiblement est celui de la limitation des armements et du désarmement. Nous allons rechercher un ferme appui à la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La longévité du Traité est d'une importance capitale pour assurer le succès d'autres priorités en matière de limitation des armements et de désarmement, y compris un traité global d'interdiction des essais. Nous comptons également sur l'Assemblée pour appuyer de façon suivie les mesures destinées à limiter le commerce de mines terrestres antipersonnel meurtrières. Trop de civils — en particulier, trop d'enfants — sont tués ou mutilés par ces outils de terreur aveugles et peu coûteux.

Troisièmement, le Secrétaire général mentionne, en référence à son prochain rapport sur l'Agenda pour le développement, toute une série de questions d'ordre économique et écologique dont le système des Nations Unies et

ses États Membres doivent effectivement traiter. Avec le temps — et la complexité des problèmes l'exige d'urgence — des approches pragmatiques, justes, reflétant la complexité du développement durable qui va bien au-delà des taux de croissance économique ont été rendues possibles. Les objectifs devraient être ambitieux mais réalisables. Les États-Unis estiment qu'Action 21 et la Commission du développement durable, enrichis par les résultats de conférences mondiales récentes ou prochaines sur les droits de l'homme, la population, le développement social et les femmes, devraient constituer le cœur de l'ordre du jour pour le développement de l'Organisation des Nations Unies. Il paraît nécessaire également de renforcer la coopération entre les organismes de l'ONU et la Banque mondiale et d'autres institutions de Bretton Woods, sans empiéter sur les responsabilités fondamentales de chacun. Et nous restons fermement convaincus que des systèmes économiques et politiques ouverts sont les préalables indispensables à un accroissement des possibilités et à une croissance soutenue.

Dans son rapport le Secrétaire général cite à juste titre une autre priorité : la consolidation des liens entre l'aide d'urgence, le redressement et le développement à long terme. Les États-Unis continueront de travailler en étroite coopération avec le Secrétariat et d'autres États en vue d'atteindre cet objectif.

Quatrièmement, les États-Unis prient instamment les Membres de l'ONU de continuer d'élargir et d'approfondir les activités de l'Organisation en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice. Ce sont aussi des objectifs interdépendants et notre appui à leur égard, tant politique que financier, est un élément vital de la diplomatie préventive et du développement. À cet égard, nous sommes impressionnés par les efforts audacieux et novateurs entrepris par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et par la diligence et le dévouement dont a fait preuve le Centre des droits de l'homme. Nous pensons que l'ONU devrait s'enorgueillir du succès remporté par les efforts qu'elle a déployés pour appuyer la transition vers la paix civile et la démocratie dans des lieux aussi divers que la Namibie, le Cambodge, El Salvador, l'Afrique du Sud et, espérons-nous, maintenant le Mozambique. Enfin, nous attachons une importance particulière au travail effectué par le Tribunal chargé de juger les crimes dans l'ex-Yougoslavie et à celui qu'effectuera le groupe parallèle dont nous attendons la création pour le Rwanda.

Tous ces efforts témoignent du développement de cette institution, non simplement comme un instrument de gouvernements, mais comme le porte-parole des individus, dont chacun, quels que soient son sexe, sa race ou son apparte-

nance ethnique, mérite d'être libre, mérite que sa dignité soit respectée et mérite d'être protégé contre les auteurs de crimes contre l'humanité.

La cinquième question que j'aborderai aujourd'hui concerne le Moyen-Orient. Hier, en Jordanie, le monde a eu une preuve supplémentaire que les limites imposées dans le passé ont été dépassées. Même les ressentiments les plus profonds et l'insécurité peuvent être surmontés par ceux qui sont résolus à façonner l'histoire et non pas à se laisser emprisonner par elle. Nous aurons l'occasion à l'Assemblée, cet automne, de construire sur les progrès décisifs réalisés entre Israël et la Jordanie et entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Le moment est venu d'abandonner définitivement les polémiques et les divisions du passé. Dans cette région instable la paix reste fragile. Notre message aux terroristes de tous bords qui voudraient détruire la paix doit être ferme. L'Organisation doit se tenir résolument aux côtés des pacificateurs. Nous devons faire tout notre possible pour les encourager et aider leurs citoyens à réaliser ce que le Président Clinton a appelé le miracle tranquille d'une vie normale.

Sixièmement, les États-Unis demeurent prêts à travailler avec tous les Membres en vue de faire de l'ONU un mécanisme meilleur et plus efficace pour répondre aux besoins communs de nos citoyens. Nous saluons le plan de réorganisation du Secrétaire général destiné à réorganiser le Département de l'administration et de la gestion, dirigé avec compétence, en vue d'aboutir à

«un département allégé et rationalisé, et qui soit doté de responsabilités et d'obligations clairement définies.»
(A/49/1, par. 62)

Par ailleurs, nous saluons la décision prise par l'Assemblée de mettre en place un nouveau Bureau des services de contrôle interne. À l'automne et durant les mois suivants, il faudra s'employer à assurer à ce bureau la disponibilité de ressources appropriées et son indépendance opérationnelle.

N'oublions pas qu'en cette période d'urgences multiples et de ressources limitées l'efficacité a un visage humain. Les fonds économisés grâce à une meilleure gestion, à moins de chevauchement en matière d'activités et à moins de gaspillage, peuvent être consacrés à la protection des enfants, au retour des réfugiés chez eux et à l'aide destinée à assurer un avenir aux communautés. Il incombe aux États Membres de travailler avec le Secrétaire général et son personnel afin de faire en sorte que les contributions financières dont bénéficie l'Organisation seront utilisées rationnellement et efficacement.

Les États Membres ont également l'obligation de veiller au maintien de la viabilité financière de l'Organisation. Comme le souligne le Secrétaire général dans ce rapport, il s'agit là d'une question politique et non pas seulement financière. Nous estimons qu'un groupe de travail de haut niveau à composition non limitée de l'Assemblée générale devrait examiner les éléments du problème financier ainsi que les solutions éventuelles.

Enfin, nous encourageons la poursuite des travaux sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Les États-Unis font partie des nombreux pays qui ont souligné l'importance d'élargir la composition du Conseil sans compromettre son efficacité. L'Allemagne et le Japon devraient devenir des membres permanents en reconnaissance de leur capacité à contribuer à la paix, la prospérité et la sécurité internationales. L'addition de trois sièges non permanents permettrait une plus large participation, sans élargir indûment le Conseil.

Nous devons aussi consolider les efforts qui sont en cours pour faire participer les États Membres et les informer sur les activités du Conseil grâce à une meilleure transparence et à des relations de travail renforcées entre le Conseil et les pays contribuant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La crédibilité et l'efficacité du Conseil de sécurité des Nations Unies est une question qui concerne tous ceux qui souhaitent une action résolue et de coopération, au nom de la paix et du droit internationaux. Nous ne devons pas laisser la complexité des procédures en matière de réformes, entraver la concrétisation de ces dernières.

Nous entamerons bientôt la seconde moitié du siècle des Nations Unies. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons la chance de pouvoir aider l'Organisation à tenir sa promesse. Ne nous limitons pas aux acquis du passé. La nouvelle ONU a la capacité de dépasser l'ancienne dans la préservation de la paix, la réduction du transfert des armes meurtrières, la promotion de la démocratie, la défense des droits de l'homme, l'encouragement de la croissance économique durable, la prévention des maladies et le renforcement du respect du droit.

L'ancien Secrétaire général Hammarskjöld a déclaré que nous devrions

«nous arrêter de considérer l'Organisation des Nations Unies comme une oeuvre de Picasso abstraite et la voir comme un dessin réalisé par nous-mêmes.»

En tant qu'États Membres, nous devons tous assumer nos responsabilités pour adapter les structures des Nations

Unies aux nécessités d'une nouvelle époque. Ce faisant, nous agirions pour le bien de nos contribuables et pour celui des Nations Unies, et nous aiderions à créer un ordre mondial au sein duquel nos intérêts et les valeurs consacrées dans la Charte des Nations Unies seraient reflétés et préservés.

La séance est levée à 13 h 5.